



Bulletin Officiel

N°7591 Mercredi 15 avril 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE L'EXTERNALISATION DES FONCTIONS DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re -AGO -	20
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re -AGE -	21

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	22
--	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-	23
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re -	26

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK	29
--	----

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	33
----------------------------	----

ATTIJARI PREMIUM SICAV	34
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	35
ATTIJARI PREMIUM SICAV	37
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- DAAM SUBORDONNE 2026-1

ANNEXE III

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE : APPEL A CANDIDATURES
POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- BH ASSURANCE
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- FCP INNOVATION

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Avis du Conseil du Marché Financier

**AGREMENT DE L'EXTERNALISATION DES FONCTIONS DU CONTROLE DE LA CONFORMITE
ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 14 avril 2026, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de TUNISO EMIRATIE SICAV et la désignation de Monsieur Mehdi KAANICHE en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 09H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, Montplaisir – Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du Jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les périodes 2026, 2027 & 2028.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 11H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, Montplaisir – Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du Jour suivant :

9. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération de l'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » ;
10. Augmentation du capital de « Tunis Re » de 100 millions de dinars (75 millions Dinars en apport en numéraire et 25 millions de Dinars par incorporation des réserves) pour le porter de 100 millions à 200 millions de dinars,
11. Modification corrélative des Statuts de Tunis Re
12. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

Conformément à l'article 43 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces derniers aient été libérées des versements exigibles.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de société et ce dans les délais règlementaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

TUNISAIR informe les actionnaires minoritaires au capital de la société que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le mardi 31 mars 2026 au siège de la Compagnie n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

De ce fait, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de Tunisair sont invités à assister à une 2ème réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Aéroport Tunis-Carthage, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans.

NB : Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus de 5% du capital.

Remarque : Les informations prévues à l'article 22 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires sur le site et au siège social de Tunisair.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2023 pour un montant de 2 294 716,400 Dinars, devenues libres au cours de cette année, et totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2025		21 383 652,473
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		207 020,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	16 188 075,626	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 294 716,400	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		18 482 792,026
Total		40 073 465,275
Dotation au fonds social		-500 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-11 377 200,000
Solde à affecter		28 196 265,275
Total des Dividendes à distribuer		-16 800 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	11 189 244,499	
Total Report à nouveau		11 396 265,275

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de **2,400 DT** par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration, ratifie, conformément aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales, la nomination de Madame Salma BOUAZIZ en qualité d'administrateur, intervenue suite au décès de Monsieur Habib BOUAZIZ.

Cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, en qualité d'administrateurs, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028, les membres suivants :

- Monsieur Mohamed BRIGUI

- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- Monsieur Sofiene HAJ TAIEB
- Madame Héla BRIGUI HAMIDA
- Madame Salma BOUAZIZ

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kamel LOUHAICHI, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en outre de renouveler, en qualité d'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires, tel que défini par l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kilani ZIADI, élu lors de l'assemblée électorale du 03 avril 2023, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes, représenté par, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers IFRS.

Cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 aout 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2028.
- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital en tenant compte des titres détenus actuellement par la société.

Cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2026, et donne pouvoir au Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

La société Tunisienne de Réassurance publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 24 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2025.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2025.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est approuvée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice net de **26 980 207,709** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2025	26 980 207,709
RESULTAT REPORTE 2024	45 274 166,603
SOUS TOTAL 1	72 254 374,311
RESERVE LEGALE	3 612 718,716
RESTE	68 641 655,596
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2025	-
DIVIDENDE	11 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	650 000,000
RESULTAT REPORTE 2025	55 991 655,596

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,550 dinars par titre à servir à partir du 15 Mai 2026 auprès des intermédiaires en bourse.

Cette résolution est approuvée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel brut de 10 000. Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 20 000 dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel brut de 10 000 Dinars au titre de l'exercice 2025 à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

Cette résolution est approuvée

SIXEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la « Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représenté par Madame Emna Rachikou pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2028.

Cette résolution est approuvée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque Attijari de Tunisie
Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2026

(Mt. en millier de
dinars)

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Au 31/12/2025 (*)	Var Mars 2026 - 2025 (en Montant)	Var Mars 2026 - 2025 (en %)
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	309 087	294 259	1 170 894	14 827	5,0%
-Intérêts et revenus assimilés	176 398	190 618	753 340	-14 220	-7,5%
-Commissions (en produits)	35 300	37 088	152 998	-1 788	-4,8%
-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19 079	16 417	72 011	2 662	16,2%
-Revenus du portefeuille d'investissement	78 310	50 137	192 545	28 173	56,2%
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	119 475	112 441	461 262	7 034	6,3%
-Intérêts encourus et charges assimilées	114 692	108 330	441 618	6 362	5,9%
-Commissions encourues	4 783	4 111	19 644	672	16,3%
3) PRODUIT NET BANCAIRE	189 612	181 818	709 632	7 793	4,3%
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 300	3 968	15 080	332	8,4%
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	95 291	91 398	366 866	3 893	4,3%
-Frais de personnel	67 964	64 829	259 222	3 135	4,8%
-Charges générales d'exploitation	22 262	21 610	87 947	652	3,0%
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	3 515 646	2 254 414	3 399 352	1 261 232	55,9%
-Portefeuille-Titres Commercial	8 631	29 784	25 630	-21 153	-71,0%
-Portefeuille-Titres d'Investissement	3 507 015	2 222 629	3 373 722	1 284 386	57,8%
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	7 198 955	7 296 393	7 136 251	-97 438	-1,3%
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	11 508 716	10 775 298	11 435 017	733 418	6,8%
-Dépôts à vue	5 427 911	5 066 800	5 385 219	361 111	7,1%
-Comptes d'épargne	4 041 518	3 716 517	3 951 343	325 001	8,7%
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	144 064	81 917	141 315	62 147	75,9%
10) CAPITAUX PROPRES **	897 936	875 425	897 902	22 511	2,6%

* Chiffres certifiés

** Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période ni celui de l'exercice précédent.

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2026 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille-titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille-titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2025 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2026 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

- Les dépôts de la clientèle ont progressé de **6,8%** par rapport au 31 mars 2025 principalement au titre de la collecte en dépôts à vue et en comptes d'épargne qui ont évolué respectivement de **7,1%** et **8,7%**.
- Les encours de crédit ont diminué de **1,3%** par rapport au 31 mars 2025 pour s'établir à **7 202,2** millions de dinars au 31 mars 2026.

- Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de **5,0%** par rapport au 31 mars 2025 pour s'établir à **309,1** millions de dinars au 31 mars 2026.
- Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de **6,3%** par rapport au 31 mars 2025 pour s'établir à **119,5** millions de dinars au 31 mars 2026.
- Le Produit Net Bancaire s'est situé à **189,6** millions de dinars s'inscrivant en hausse de **4,3%** par rapport au 31 mars 2025.
- Les charges opératoires ont enregistré une progression de **4,3%** par rapport au 31 mars 2025 pour s'établir à **95,3** millions de dinars au 31 mars 2026.

1. Orientations stratégiques et initiatives structurantes

Structuration de la stratégie ESG : déploiement d'une feuille de route à horizon 2030

Lancement d'une feuille de route ESG alignée sur les standards internationaux et les orientations du Groupe AWB, intégrant le renforcement de la gouvernance ESG, du reporting extra-financier et de la formation des instances dirigeantes afin de favoriser l'appropriation des enjeux ESG à l'échelle de la Banque.

Accompagnement des entreprises : consolidation du rôle de partenaire économique

Organisation, en partenariat avec Attijari Leasing et la CONECT Sfax, d'une rencontre dédiée au décryptage de la Loi de Finances 2026 au profit des entreprises régionales, avec l'appui d'experts institutionnels et comptables. Cette initiative a permis de renforcer l'accompagnement du tissu économique et de faciliter l'appropriation des nouvelles dispositions fiscales.

2. Leviers de performance et de développement

Capital humain : renforcement de l'attractivité et du pipeline de talents

Participation active à des événements de référence en matière de ressources humaines, d'employabilité ((HR Expo 2026, Healthcare Innovator Summit, Stage Dating ESC Sfax, Job Fairs), contribuant à renforcer la marque employeur de la Banque, à consolider les liens avec les établissements académiques et à capter de nouveaux talents.

Écosystème entrepreneurial : visibilité accrue et ancrage dans l'économie réelle

Participation au Salon Riyeda 13 2026, renforçant la proximité avec les porteurs de projets et la visibilité des dispositifs d'accompagnement de la Banque, et confirmant son engagement en faveur du développement d'un écosystème entrepreneurial dynamique et durable.

Diaspora tunisienne : Attijari bank célèbre la transmission et les liens intergénérationnels

À l'occasion du mois sacré de Ramadan, Attijari bank a lancé une campagne culturelle et patrimoniale inédite dédiée à la diaspora, placée sous le signe de la transmission, du partage et de la mémoire collective. Pensée comme un pont entre les générations, cette initiative vise à raviver les rituels du Ramadan qui ont façonné les traditions familiales et culturelles, tout en les recontextualisant pour les nouvelles générations vivant à l'étranger. À travers cette campagne, Attijari bank réaffirme son engagement à accompagner la diaspora bien au-delà des services bancaires, en valorisant son identité, son héritage et ses liens avec ses racines.

3. Engagements ESG et initiatives à impact

Transition environnementale : initiatives de réduction de l'empreinte carbone

Déploiement de la solution Wayout (filtres de rétention des déchets) aux abords du siège social, contribuant à la réduction de la pollution et à la prévention des risques d'inondation. Cette initiative s'inscrit dans un dispositif structuré de suivi et de reporting d'impact, reconnu par le Ministère de l'Environnement.

Engagement sociétal : déploiement d'actions solidaires ciblées

Réalisation de deux actions solidaires, « Hiver au chaud » et « Couffins de Ramadan », au profit de 1 000 familles vulnérables dans plusieurs régions durant le mois de Ramadan, à travers la distribution d'aides matérielles et alimentaires, traduisant l'engagement de la Banque en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale.

Innovation et partenariats sectoriels : positionnement sur des secteurs d'avenir

Participation au Healthcare Innovator Summit (HIS), événement dédié à l'innovation dans le secteur de la santé digitale, en continuité des échanges engagés avec la Faculté de Pharmacie de Monastir. Cette initiative vise à renforcer le positionnement de la Banque auprès des jeunes diplômés, porteurs de projets et acteurs des écosystèmes innovants et digitaux.

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
 Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mohamed MOUSSA Président Directeur Général de la SICAV	Responsable Banque de financement et d'investissement	Administrateur des sociétés suivantes : -Attijari Gestion -Attijari Intermédiation -Attijari Sicar
M. Abdelkader TRAD	Directeur Général Adjoint Pôle Commercial à Attijari Bank	Administrateur des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Attijari Intermédiation - Attijari SICAR (Représentant permanent d'Attijari Bank)
M. Hichem BEN ROMDHANE	Directeur Général d'Attijari Gestion	Administrateur des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Association des intermédiaires en bourse - Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -Tunisie Clearing
M. Salem DAHMANI	Président Directeur Général de la société NOVADIS	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de la société NOVADIS • Société de Tissage Velours-STIVEL- • Société de Tissage d'Ameublement -SOTIAM- • Attijari SICAR (Représentant permanent de la société STIVEL)
Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	Association Mutuelle	Néant

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI PREMIUM SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n° 71-2024 du 19 décembre 2024
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
 Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Hichem BEN ROMDHANE Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Général d'Attijari Gestion	Administrateur des sociétés suivantes : Attijari Gestion Association des intermédiaires en bourse Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis Tunisie Clearing
M. SLIM Khanfir	Responsable Finance, Stratégie & PMO à Attijari Bank	Administrateur des sociétés suivantes : Attijari Gestion Attijari Intermédiation
Attijari SICAR représentée par Mr SAMI AMIRA	Capital Investissement	Administrateur des sociétés suivantes: AZUR PAPIERS PHARMAGREB OMEGA SIPA NUTRICHEM FERTILIZER NUTRICHEM INTERNATIONAL ZEEMB ALUFOND DAAM

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025, en prend acte et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2025 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Désignation	Montant (TND)
Sommes distribuables – Exercice 2025	9 278 879,391
Réintégration des reports antérieurs	1 656,371
Total sommes distribuables	9 280 535,762
Dividendes à distribuer	9 279 663,645
Report à nouveau	872,117

Le dividende est fixé à **5,173 dinars par action**.

La mise en paiement des dividendes s'effectuera auprès des guichets d'Attijari Bank à compter du **18 Mai 2026**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 4500 dinars brut par administrateur.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration relative à la cooptation de **M. Mohamed MOUSSA** en qualité d'administrateur.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- de renouveler le mandat de **Monsieur Hichem BEN ROMDHANE** en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028 ;

La composition du Conseil d'Administration est désormais la suivante :

Administrateur	Mandat
Monsieur Abdelkader TRAD	2025 – 2027
Monsieur Mohamed MOUSSA	2025 – 2026
Monsieur Salem DAHMANI	2024 – 2026
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2024 – 2026
Monsieur Hichem BEN ROMDHANE	2026 – 2028

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI PREMIUM SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°71-2024 du 19 décembre 2024
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
 Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2026**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025, en prend acte dans son intégralité et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2025 comme suit :

Désignation	Montant (TND)
Sommes distribuables – Exercice 2025	274 751,725
Réintégration des reports antérieurs	0,000
Total sommes distribuables	274 751,725

Les sommes distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs sont **entièrement capitalisées**, « Attijari Premium SICAV » étant un **OPCVM de capitalisation**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	133,888	133,911
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,234	188,271
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,232	154,257
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,022	169,053
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	158,872	158,892
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,366	166,394
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	150,889	150,920
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,406	62,416
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	45,913	45,921
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,189	156,216
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,542	136,563
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,673	136,696
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,173	118,195
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,212	109,229
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,272	110,290
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,439	103,453
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,853	23,856
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,339	166,377
19 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	157,915	157,927
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,074	15,077
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,183	231,220
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,169	129,190
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,279	135,301
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,930	18,933
25 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,573	120,593
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,611	116,630
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,585	2,588
SICAV MIXTES					
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	87,656	87,594
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	183,138	183,076
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	145,261	145,469
31 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,026	142,049
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	223,326	223,476
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	783,167	783,573
34 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	247,156	248,628
35 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	143,655	144,168
36 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	201,797	201,392
37 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	237,981	239,095
38 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	218,219	219,004
39 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	40,554	40,474
40 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	122,305	121,917
41 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,497	1,499
42 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,692	1,692
43 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	120,916	120,647
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 234,781	3 253,870
45 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	376,743	391,181
46 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,783	4,861
47 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,048	4,107
48 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	58,440	59,259
49 FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,605	1,607
50 FCP HAYET PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,743	1,749
51 FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,881	1,888
52 FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,246	23,613
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	18,575	18,946
54 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	24,313	24,613
55 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	6 983,754	7 080,420
56 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	143,858	145,115
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
57 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		99,888	99,903
SICAV ACTIONS					
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	145,607	145,468
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,162	2,193

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,977	116,993
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,370	104,387
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	111,798	111,818
63 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,289	108,305
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,411	115,434
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,622	110,640
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,277	107,297
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,383	112,400
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	119,834	111,740	111,758
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,094	109,110
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	103,687	103,704
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,741	108,760
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	112,797	112,814
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,400	108,418
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,839	108,844
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,197	112,213
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,594	107,611
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	118,862	118,880
78 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,558	111,585
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,249	115,268
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	112,025	112,057
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 092,542	1 092,750
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 077,385	11 079,845
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,249	110,268
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,125	113,370
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	106,943	107,169
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	88,983	88,742
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	174,476	174,021
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,117	19,169
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	424,750	424,581
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 228,926	3 225,164
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	72,720	72,744
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	56,740	56,780
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,507	113,513
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	26,030	25,958
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	25,464	25,828
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	20,945	21,156
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	120,549	119,919
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	111,765	112,633
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	115,076	115,725
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,239	119,415
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	136,851	136,581
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	16,822	16,811
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	133,465	134,092
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	114,106	113,987
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,615	150,095
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	212,283	213,086
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	214,379	219,258
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	258,933	261,954
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	229,784	231,934
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	224,685	226,214
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	40,988	41,418
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	14 189,355	14 410,080
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	147,610	148,833
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 318,890	7 386,319
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,834	15,045
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	221,708	223,711
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 125,172	16 437,279
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 742,129	14 790,603
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 547,419	12 771,588
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	14 088,644	14 308,227
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 713,682	12 946,457
122 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	14,956	15,219
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	144,736	146,848
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	174,228	177,176
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	137,727	139,720
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	154,473	154,451
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 494,967	1 519,984

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «DAAM Subordonné 2026-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « DAAM Tamweel » réunie en date du **04 juin 2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 43 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2023 dans un délai de cinq ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **19 février 2026** a approuvé la résolution par circulation du Conseil d'Administration du **29 janvier 2026** relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par appel public à l'épargne « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 10 millions de dinars ;

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,5% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9,50% brut l'an au minimum et de 10,50% brut l'an au maximum.

Durée : 7 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 10 000 000 dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **29/04/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/05/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **11/05/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/05/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/04/2026** aux guichets d'**UNION CAPITAL**, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

• **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par « DAAM Tamweel », mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalité de paiement:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/05/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **11/05/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année **N-1** au mois d'avril de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **11/05** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **11/05/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **11/05/2032**.

La dernière échéance est prévue pour le **11/05/2033**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables sur deux tranches d'un montant annuel de 50 dinars par obligation subordonnée, soit la moitié de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 6ème année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **11/05/2033**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **9,60%** l'an.

▪ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,377% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,977%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » sont émises pour une durée de 7 ans dont 5 ans de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **6,5 ans** pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration

s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La durée est de **5,118 années** pour les obligations du présent emprunt.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de « DAAM Tamweel », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau de l'actualisation du document de référence « DAAM Tamweel 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **29/01/2026** une notation à long terme « **BB** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(V.2\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(V.2).pdf)

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par « DAAM Tamweel » qui est négocié sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt « DAAM 2025-1 » émis par appel public à l'épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,10% et/ou TMM+2,60%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « DAAM Tamweel » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

« DAAM Tamweel » s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM Tamweel 2026-1 » visée par le CMF en date du **14/04/2026** sous le n°**26/1176**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du 07/08/2025 sous le n°25/004, de son actualisation enregistrée auprès du CMF le **14/04/2026** sous le n° **n°25/004/A001**, des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

La note d'opération, le document de référence « DAAM Tamweel 2025 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis, UNION CAPITAL, Intermédiaire en Bourse, 1 Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2026 et le 30/04/2026.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE
Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

APPEL A CANDIDATURES
POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, et suite à l'arrivée à terme des mandats de ses deux Administrateurs indépendants, la S.P.D.I.T. lance un appel à candidatures pour la désignation de deux Administrateurs indépendants devant siéger à son Conseil d'Administration et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit remplir les conditions suivantes :

- satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- être obligatoirement, une personne physique et jouir de ses droits civils.
- ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :
 - les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales ;
 - toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
 - les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la SPDIT, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- doit notamment satisfaire aux critères suivants :
 - ne pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié de la SPDIT ;
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la SPDIT ;
 - ne pas être Président-Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général-Adjoint ou Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle

la SPDIT est directement ou indirectement Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général de la SPDIT (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou le Directeur Général adjoint ou son salarié, est Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;

- ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié de la SPDIT ;
 - Président du Conseil d'Administration ou Président-Directeur général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même Groupe que la SPDIT.
- ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SPDIT ;
- ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SPDIT ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou d'un salarié de la société ;
- ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même Groupe ;
- ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SPDIT ou d'une société concurrente ;
- ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gouvernance d'entreprise industrielle ou financière.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la SPDIT présentant les motifs de sa candidature et son profil.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature (Annexe 1).
- Le curriculum vitae.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature (Annexe 2).
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. et portant la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR
Appel à candidatures pour le poste d'Administrateur indépendant
au Conseil d'Administration de la S.P.D.I.T.

Cette enveloppe doit être : soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception, soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la S.P.D.I.T. sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, du lundi au samedi entre 8h00 et 13h00 et, **au plus tard, le 30 avril 2026 à 13 h00**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale)

Processus d'examen des candidatures :

- Les candidats seront choisis, après étude et évaluation, par un comité mis en place par la SPDIT à cet effet. Une liste des candidats éligibles sera arrêtée par ce comité, compte tenu des conditions exigées.
- Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.
- Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les dispositions de la Décision Générale N° 23 du 10 Mars 2020.
- Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- La SPDIT mettra à la disposition des actionnaires vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale ordinaire, en annexe du projet de résolutions, les informations suivantes relatives aux candidats retenus :
 - nom, prénom et date de naissance des candidats
 - diplômes et qualifications,
 - activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et, notamment, les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés
- La nomination d'un Administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2026.

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique du candidat :
.....
.....
- Mandats en cours dans d'autres dans d'autres conseils d'administration (si oui dénominations des sociétés)
 -
 -
 -
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom : :
- N° CIN :
- Adresse :

candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la S.P.D.I.T.**

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La société BH ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Tarek ZAHAF et M Sofiene Ben AMIRA (Cabinet CMC)

BILAN
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n°1 Actifs du Bilan	31/12/2025			31/12/2024
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	8 666 184	4 750 528	3 915 656	3 986 350
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	8 666 184	4 750 528	3 915 656	3 986 350
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	7 303 458	4 378 188	2 925 270	2 410 769
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	683 420	572 885	110 535	120 015
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	7 986 878	4 951 073	3 035 805	2 530 784
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	2 819 345	2 029 186	2 205 788
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	14 500 598	6 200 301	8 300 297	5 259 121
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 321	2 066 600	10 265 721	11 165 721
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	15 996 000		15 996 000	14 070 000
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	40 404 590	2 126 630	38 277 960	16 904 888
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe (*)	136 884 907	500 000	136 384 907	145 510 708
AC333 Prêts hypothécaires			0	
AC334 Autres prêts	1 926 826		1 926 826	1 378 185
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	140 700 000		140 700 000	124 700 000
AC336 Autres	42 167 011	1 730 248	40 436 763	34 202 219
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	903 426		903 426	826 857
	410 664 210	15 443 124	395 221 086	356 223 487
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	12 305 366		12 305 366	10 882 477
AC520 Provision d'assurance vie	53 725 023		53 725 023	53 922 494
AC530 Provision pour sinistres (vie)	15 745 810		15 745 810	15 542 962
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	13 528 258		13 528 258	14 382 048
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	95 304 457		95 304 457	94 729 981
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	5 354 576		5 354 576	5 448 368
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	85 617 043	14 633 995	70 983 048	65 980 997
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	3 441 784	460 657	2 981 127	6 830 792
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	302 924		302 924	205 682
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 964 969		3 964 969	625 923
AC633 Débiteurs divers	2 652 919	58 405	2 594 514	2 629 103
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	101 334 215	15 153 057	86 181 158	81 720 865
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 549 028		8 549 028	6 963 177
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 640 950		3 640 950	3 255 793
AC722 Autres charges a répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 interets et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	245 000		245 000	232 435
AC733 autres comptes de régularisation (*)	13 911 937		13 911 937	14 280 655
AC74 Ecart de conversion			0	
AC75 Autres	1 167 386		1 167 386	576 781
	27 514 301	0	27 514 301	25 308 841
	651 470 245	40 297 782	611 172 463	564 500 308

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

BILAN
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n°2	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	57 571 098	56 316 112
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	32 699 999	26 999 999
CP5 résultat reportés	415 458	341 508
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	103 986 555	96 957 619
CP6 résultat de l'exercice	11 126 783	11 013 950
total capitaux propres avant affectation	115 113 338	107 971 569
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	125 407	922 110
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	36 688 013	32 059 925
PA320 provision pour assurance vie	234 108 158	216 362 512
PA330 provision pour sinistres (vie)	25 449 730	25 106 094
PA331 provision pour sinistres (non vie)	90 838 285	79 149 733
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 492 146	901 331
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	388 576 332	353 579 595
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	70 179 925	66 946 128
	70 179 925	66 946 128
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	9 792 420	9 742 057
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	8 365 323	7 479 850
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	499 781	485 220
PA632 personnel	26 675	19 284
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	4 544 646	4 017 857
PA634 créiteurs divers	8 231 528	7 601 424
PA64 ressources spéciales		
	31 460 373	29 345 692
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs	1 338 139	1 631 972
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 378 949	4 103 242
PA72 écart de conversion		
	5 717 088	5 735 214
	611 172 463	564 500 308

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
Arrêté au 31/12/2025

(Unité: En Dinars)

Annexe 3		OPERATIONS	CESSIONS ET	OPERATIONS	OPERATIONS
Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie		BRUTES	RETROCESSIONS	NETTES	NETTES
		31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
PRNV 1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	120 477 756	-24 322 243	96 155 513	92 452 057
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-4 628 088	1 422 889	-3 205 199	-3 133 101
		115 849 668	-22 899 354	92 950 314	89 318 956
PRNT3	Produits de placements alloués , transférés de l'etat de ré	8 918 076		8 918 076	7 454 930
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-71 391 874	4 102 107	-67 289 767	-66 668 018
CHNV12	Variation de la provision pour sinistre	-11 688 552	-853 790	-12 542 342	-1 627 550
		-83 080 426	3 248 317	-79 832 109	-68 295 568
CHNV 2	Variation des autres provisions techniques	-590 815		-590 815	270 094
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-930 257		-930 257	-2 453 149
CHNV 4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-12 621 243		-12 621 243	-10 824 314
CHNV42	Variation du montant des frais d'acqui	385 156	293 833	678 989	-211 503
CHNV43	Frais d'administration	-17 950 835		-17 950 835	-16 679 750
CHNV44	commission recues des réassureurs		6 264 152	6 264 152	4 533 663
		-30 186 922	6 557 985	-23 628 937	-23 181 904
CHNV5	Autres charges techniques	-177 849		-177 849	-1 376 221
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
R1NV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	9 801 475	-13 093 052	-3 291 577	1 737 138

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4		OPERATIONS	CESSIONS ET	OPERATIONS	OPERATIONS
Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie		BRUTES	RETROCESSIONS	NETTES	NETTES
		31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	88 233 532	-25 321 338	62 912 194	63 334 206
		88 233 532	-25 321 338	62 912 194	63 334 206
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 21	Revenus des placements	17 941 287		17 941 287	16 056 691
PRV 22	Produits des autres placements				
PRV 23	Repise de correction de valeur sur placements	103 518		103 518	26 636
PRV 24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
		18 044 805		18 044 805	16 083 327
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>				
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-49 803 406	9 058 432	-40 744 974	-22 401 982
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-343 636	202 848	-140 788	-959 362
		-50 147 042	9 261 280	-40 885 762	-23 361 344
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-17 745 646	-197 471	-17 943 117	-34 931 542
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-13 559 009		-13 559 009	-14 540 188
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	-6 709 973		-6 709 973	-6 125 616
CHV44	commission recues des réassureurs		13 709 928	13 709 928	12 542 645
		-20 268 982	13 709 928	-6 559 054	-8 123 159
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>				
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-2 458 163		-2 458 163	-2 640 556
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-720 505		-720 505	-644 415
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		-3 178 668		-3 178 668	-3 284 971
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>				
CHNT2	<u>Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat</u>				
RTV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	14 937 999	-2 547 601	12 390 398	9 716 517

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n°5		31/12/2025	31/12/2024
ETAT DE RESULTAT			
RTNV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	-3 291 577	1 737 138
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 390 398	9 716 517
PRNT1	Produits des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	PRNT11 Revenus des placements	16 105 628	13 902 221
	PRNT12 Produits des autres placements		
	PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	92 926	23 061
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie		
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intéret	-823 096	-749 313
	CHNT12 Correction des valeur sur placements	-646 787	-557 948
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-8 918 076	-7 454 930
PRNT2	autres produits non techniques	205 194	42 969
CHNT3	autres charges non techniques	-192 000	-91 200
	Résultat provenant des activités ordinaires	14 922 610	16 568 515
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 759 706	-4 628 804
CHNT41	Impots sur placements		
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 162 904	11 939 711
PRNT 4	Gains extraordinaires	422 725	
CHNT5	Pertes extraordinaires	-1 458 846	-925 761
	Résultat extraordinaire	11 126 783	11 013 950
	Resultat net de l'exercice	11 126 783	11 013 950
	CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables		
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	11 126 783	11 013 950

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n°6 Etat de flux de trésorerie	31/12/2025	31/12/2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	197 823 167	194 922 375
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-105 349 858	-109 545 869
- Encaissement des primes reçues acceptations	264 296	
- Sommes versées pour sinistres acceptations	-43 866	
- Décaissements des primes pour les cessions	-10 574 561	-7 825 680
- Encaissement des sinistres pour les cessions	1 255 559	12 827 597
- Commissions versées aux intermédiaires	-24 890 649	-23 374 699
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 046 865	-15 893 283
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-13 495 708	-12 927 742
- Produits financiers reçus	31 154 605	27 125 383
- Impôt sur les bénéfices payés	-11 271 583	-10 636 313
- Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	43 824 537	54 671 769
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	199 000	65 430
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 112 960	-4 648 201
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-300 195 510	-398 060 250
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	266 032 285	352 699 831
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-38 077 185	-49 943 190
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-4 161 501	-4 151 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-4 161 501	-4 151 000
Variation de trésorerie	1 585 851	577 579
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	6 963 177	6 385 598
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	8 549 028	6 963 177

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES
Arrêté au 31/12/2025
(Unité: En Dinars)

Annexe n°7	31/12/2025	31/12/2024
TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES		
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	118 799	118 799
Caution et garantie au titres des appels d'offres	580 000	580 000
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	2 584 583	1 002 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	3 283 382	1 701 744

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31/12/2025**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2025

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION : « BH ASSURANCE »
SIEGE SOCIAL : Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE : 71 184 200
FAX : 71 184 284
E-MAIL : contact @bh-assurance.com.
FORME JURIDIQUE : Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE : Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION : 15/09/1995
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL : Droit commun
IDENTIFIANT UNIQUE RNE : 0538 937 C
LEGISLATION APPLICABLE : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES : Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS

- SCOR
- HANOVER RE
- CONTINENTAL RE
- TUNIS RE
- MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil
 - BH BANK
 - BH SICAF
 - BH EQUITY
 - BH LEASING
 - SOCIETE PARTNER INVESTMENT "SPI"
 - POULINA GROUP HOLDING "PGH"
 - Mme LAARIBI HAIFA
 - M. ZOUARI RADHOUANE
 - Mme ASMA LEBERT née BOULATI
 - M.YAICHE MOHAMED NOUREDDINE
 - M.CHIBENI KAMEL

3- DIRECTION GENERALE

- M. BANAOUES SAMI : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- RESEAU DE PRODUCTION

- 01 Bureau Direct.
- 34 Agences d'assurances.
- 33 Courtiers.

5- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

5-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- La mise en place d'un cadre réglementaire relatif aux pratiques commerciales au niveau du secteur des assurances (réf : règlement n°01/2025 du 14/03/2025),
- L'adoption d'un cadre réglementaire organisant l'échange des informations entre le CGA et les compagnies d'assurances, à travers un système de collecte automatisé de toutes les informations/données à communiquer au CGA par les compagnies d'assurances conformément à la réglementation en vigueur (réf: règlement n°02/2025) via une nouvelle plateforme d'échange électronique.
- L'institution d'une nouvelle réglementation portant sur l'externalisation des services en lien avec l'exécution des contrats d'assurances, plus précisément les prestations d'assistance et de gestion des indemnités (réf : règlement n°03/2025).
- La loi n°2025- du 21 Mai 2025 portant réglementation des contrats de travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre.
- L'entrée en application en 2025 des impératifs de la loi de finances 2025 :

La nouvelle obligation fiscale incombant aux compagnies d'assurances (article 70 de la loi de Finances 2025) d'adresser à l'administration fiscale, certains renseignements relatifs aux prestataires médicaux et paramédicaux (matricule fiscal, Acte, Date et Montant de l'acte).

- Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : À partir du 1er novembre, la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances à lancer officiellement l'application mobile "E-Constat FTUSA", une solution 100 % digitale pour déclarer les accidents de la route, simple, rapide et sécurisée.

5-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 5 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 208,711 MD contre 199,623 MD en 2024, les branches Incendie (47%), risques divers (18%) et Automobile (20%) constituent les principaux vecteurs de cette croissance contre une régression de (-8%) pour la branche maladie et-(5%) pour la branche Engineering.
- Une Croissance légère du résultat net qui passe de 11,013 MD enregistré en 2024 à 11,127 MD au 31/12/2025.

- Instauration d'une nouvelle taxe au taux de 1 % sur les primes et cotisations d'assurance relatives à toutes les branches d'assurance nettes d'annulation et de taxes destinée à alimenter le « fonds de protection sociale des ouvrières dans le secteur agricole ». Cette taxe totalise le montant 2,088 MD au 31/12/2025.
- Amélioration sensible du résultat Vie qui passe de 9,717 MD enregistré en 2024 à 12,390 MD en 2025, soit un taux de 27,52%
- Régression sensible du résultat Non-Vie qui passe de 1,737 MD enregistré en 2024 à -3,292 MD en 2025.
- Des engagements techniques de 388,576 MD contre 353,580 MD fin 2024 soit un taux d'évolution de 9,90 %.
- Les charges des prestations vie passant de 23,361 MD à 40,886 MD soit une aggravation de 17,524 MD, cette situation est attribuable à des contrats de capitalisation vie arrivés à échéance.
- Des produits financiers passant de 29,959 MD fin 2024 à 34,047 MD en 2025 soit une évolution de 13,65 %.
- Signature d'un contrat de transition carbone avec Proverdy expert en accompagnement environnemental. Une nouvelle étape vers une assurance plus responsable et tournée vers l'avenir.

BH ASSURANCE réaffirme son engagement en faveur de la promotion des meilleures pratiques en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et en faveur d'une finance durable.

6-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

7-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

7.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

7.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

7.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- Obligations et titres à revenus fixes :

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- Titres a revenus variables :

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.

- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur d'usage de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.

- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins-value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus-value sur un autre titre.

- Placements en représentations des contrats en unités de compte :

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

7.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

- Les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante.
- Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens Amortissables.)

7.5 - Les provisions techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- Provision pour primes non acquises :

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- Provision d'assurance Vie :

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision

mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- Provisions pour égalisation :

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- Autres provisions techniques :

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

7.6 – Les provisions sur créances :

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et par la décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021.

La présente décision fixe les méthodes qui doivent adopter les sociétés d'assurances pour :

- Déterminer la base de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance
- Calculer le montant des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires.

Les sociétés d'assurances sont tenues de calculer les provisions pour dépréciation comme suit :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.
- Provisionner la totalité des créances contentieuses
- Provisionner la totalité des primes émises sur les contrats d'assurance auxquels se rapportent les créances contentieuses antérieures ou ultérieures.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances (créances exceptionnelles, qui représentent des sommes importantes, et qui font l'objet d'un suivi particulier de la part de la société d'assurance est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

- Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :
2024 (20%) 2023(50 %) 2022 et antérieurs 100 %

7.8- Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables.
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif – la masse Salariale - chiffres d'affaires.

Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces Commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

8- DURABILITE ET DEMARCHE RSE

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises, BH Assurance a mené plusieurs actions structurantes couvrant les dimensions **sociétale, environnementale et innovation**.

Sur le plan **sociétal et culturel**, BH Assurance a soutenu le festival de Carthage en tant que sponsor, contribuant ainsi à la promotion de la culture et à l'animation de la vie locale. Cet engagement s'est accompagné de la mise en place d'une couverture d'assurance (Responsabilité Civile) au profit des participants et des présents, traduisant une prise en compte concrète des enjeux de sécurité, de protection des personnes et de responsabilité vis-à-vis du public et des organisateurs.

En matière **environnementale**, BH Assurance a franchi une étape importante en signant un **contrat de transition carbone** avec le cabinet Proverdy, expert en accompagnement environnemental.

Ce partenariat permet de mesurer précisément les émissions carbone de BH Assurance, d'analyser ses performances environnementales et de définir un plan d'actions structuré visant à réduire durablement son empreinte carbone. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et d'alignement avec les enjeux climatiques actuels.

Dans le volet **santé et bien-être**, BH Assurance a organisé une campagne interne à l'occasion d'**Octobre Rose**, destinée à sensibiliser le personnel à la prévention du cancer du sein. Cette action, volontairement simple et fédératrice, a mobilisé l'ensemble des collaborateurs autour du port de la couleur rose et d'une prise de photos collectives, renforçant l'esprit d'appartenance et l'engagement autour d'une cause de santé publique.

Enfin, dans une logique d'**innovation et d'anticipation des transformations du secteur**, BH Assurance a organisé l'événement **NEXT by BH Assurance– Deux défis IA**, ayant pour objectif de réinventer l'assurance de demain à travers l'intelligence artificielle. Cet événement a permis d'explorer de nouvelles approches, de stimuler la réflexion collective et de positionner BH Assurance comme un acteur engagé dans l'innovation responsable et la transformation digitale.

9. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité

Au 31/12/2015 les produits à répartir sur plusieurs exercices au titre des bons de trésor assimilables sont présentés au niveau de la rubrique AC 733 autres comptes de régularisation. Les données comparatives au 31/12/2024 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

9-NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2025 un montant net de 3 915 656 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute Au 31/12/2025	Amortissements			Valeur Nette Au 31/12/2025	
				Transfert	31/12/2024	Dotations		31/12/2025
						31/12/2025		
Logiciel	4 750 528		4 750 528	-4 679 834	-70 694	-4 750 528	0	
Logiciel en cours	3 915 656		3 915 656				3 915 656	
Total	8 666 184		8 666 184	-4 679 834	-70 694	-4 750 528	3 915 656	

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2025 un montant net de 3 035 805 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2024	Acquisitions de L'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute 31/12/2025	Amortissements			Valeur Nette 31/12/2025	
					31/12/2024	Dotations 31/12/2025	Reprise 31/12/2025		
A.A.I	2 724 633	133 408		2 858 041	-1 109 770	-247 699		-1 357 469	1 500 572
M. Transport	1 235 315	483 959	348 149	1 371 125	-643 806	-249 290	311 016	-582 080	789 045
M. Informatique	2 349 227	725 065		3 074 292	-2 144 831	-293 808		-2 438 639	635 653
M.M.B	649 832	33 588		683 420	-529 816	-43 069		-572 885	110 535
Total	6 959 007	1 376 020	348 149	7 986 878	-4 428 223	-833 866	311 016	-4 951 073	3 035 805

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2025 un montant net de 395 221 086 DT contre 356 223 487 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	2 029 186	2 205 788	-176 602
Terrains et constructions hors exploitation	8 300 297	5 259 121	3 041 176
Part dans des entreprises liées	10 265 721	11 165 721	-900 000
Obligations émises par les entreprises liées	15 996 000	14 070 000	1 926 000
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	38 277 960	16 904 888	21 373 072
Obligations et autres titres à revenu fixe *	136 384 907	145 510 708	-9 125 801
Autres prêts	1 926 826	1 378 185	548 641
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	140 700 000	124 700 000	16 000 000
Autres placements financiers	40 436 763	34 202 219	6 234 544
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	903 426	826 857	76 569
Total	395 221 086	356 223 487 *	38 997 599

(*) Les produits à répartir sur plusieurs exercices au titre des bons de trésor assimilables sont présentés au niveau de la rubrique AC 733 autres comptes de régularisation. Les données comparatives au 31//12/2024 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisition ou Cession 2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements		Valeur nette au 31/12/2025
				31/12/2024	Dotations 31/12/2025	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489		1 316 489	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042		3 532 042	-2 642 743	-176 602	712 697
Total	4 848 531		4 848 531	-2 642 743	-176 602	2 029 186

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisition ou Cession 2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Valeur 31/12/2024	Amortissements	Valeur 31/12/2025	Valeur Nette 31/12/2025
Terrains Immeuble K Espace Tunis	424 200	-	424 200				424 200
Terrain la Perle du Lac0	3 629 713	3 278 448	6 908 161				6 908 161
Immeuble K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-2 422 800		-2 422 800	0

Immeuble hors exploitation immeuble BH ASSURANCE	4 745 437	-	4 745 437	-3 540 229	-237 272	-3 777 501	967 936
Total	11 222 150	3 278 448	14 500 598	-5 963 029	-237 272	-6 200 301	8 300 297

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur Brute	Mvts de l'exercice		Valeur Brute	Provisions Dotations / Reprise	31/12/2025	Valeur Nette	
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025			31/12/2024	31/12/2025
Total	12 332 321			12 332 321	-1 166 600	-900 000	2 066 600	10 265 721

Entreprises liées	Siège social	Capital						
			Nombre des titres	Part %	Montant Brut	Provisions/ Reprise	Montant net	Résultat 2024
-	-	-						
BH LEASING	TUNIS	35 000 000	699 999	9,99%	3 156 765		3 156 765	3 898 695
BH INVEST	TUNIS	3 000 000	2186	7,28%	218 376		218 376	2 260 604
BH IMMO	TUNIS	15 000 000	61 925	41,28%	6 192 500	1 500 000	4 692 500	-1 575 675
BH TECHNOLOGIE	TUNIS	800 000	3 300	41,25%	330 000	330 000	0	
BH EQUITY	TUNIS	18 000 000	359 640	9,99%	1 798 200		1 798 200	882 632
BH PRINT	TUNIS	1 400 000	23 660	16,90%	236 600	236 600	0	-845 855
BH RECOUVREMENT	TUNIS	2 000 000	39 988	19,99%	399 880		399 880	590 510
			12 332 321		2 066 600		10 265 721	

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2024	Acquisition 31/12/2025	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2025
- EMP subordonné BH/2018-1	600 000		600 000	0
EMP BH Bank subordonné 2021-1 CAT D	7 000 000			7 000 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING SUBORDONNE 2022-1	1 200 000		400 000	800 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2023-1	400 000		100 000	300 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2024-1	1 930 000		386 000	1 544 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2024-2	2 940 000		588 000	2 352 000
EMP OBLIGATAIRE BH BANK 2025-1		4 000 000		4 000 000
Total	14 070 000	4 000 000	2 074 000	15 996 000

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute 31/12/2024	Acquisitions 2 025	Cessions 2025	Valeur Brute 31/12/2025	Provisions			Valeur Nette 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
				31/12/2024	31/12/2025			
				Dotation	Reprise			
19 184 883	44 791 693	23 571 986	40 404 590				31/12/2025	
19 184 883	44 791 693	23 571 986	40 404 590	-2 279 995	-10 326	163 691	-2 126 630	38 277 960

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Souscriptions	Remboursements	Valeur Brute au 31/12/2025	Provisions au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Total Général	146 010 708 *	13 686 253	22 812 054	136 884 907	-500 000	136 384 907

*Données 2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2024	Prêts accordés au 31/12/2025	Remboursements au 31/12/2025	Valeur Brute au 31/12/2025	Provisions Au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Prêt au personnel (FAS)	1 219 985	880 000	386 676	1 713 309		1 713 309
Autres Prêts	158 200	61 317	6 000	213 517		213 517
Total	1 378 185	941 317	392 676	1 926 826		1 926 826

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2025 un montant de 140 700 000 D'T détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2024	Souscription Au 31/12/2025	Rachat Au 31/12/2025	Valeur nette Au 31/12/2025
-Certificats de dépôts	27 500 000	131 500 000	132 500 000	26 500 000
-Compte à terme	97 200 000	112 200 000	95 200 000	114 200 000
Total	124 700 000	243 700 000	227 700 000	140 700 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute	Participations 2025	Recouvre/ Cessions	Valeur Brute	Provisions			Valeur nette	
	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	
						31/12/2025			
						Dotation	Reprise		
FONDS									
GERE BH	35 922 128	6 538 248	293 365	42 167 011	-1 719 909	-43 092	32 753	-1 730 248	40 436 763
EQUITY									
Total	35 922 128	6 538 248	293 365	42 167 011	-1 719 909	-43 092	32 753	-1 730 248	40 436 763

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2024	Libération 31/12/2025	Constitution 31/12/2025	Valeur Nette 31/12/2025
Tunis Ré	826 857	823 206	899 775	903 426

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2025 un montant de 95 304 457 DT.
 Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2025	Montant Net 31/12/2024	Variation 31/12/2025
Provisions pour primes non acquises non-vie	12 305 366	10 882 477	1 422 889
Provisions d'assurances vie	53 725 023	53 922 494	-197 471
Provisions pour sinistres vie	15 745 810	15 542 962	202 848
Provisions pour sinistres non-vie	13 528 258	14 382 048	-853 790
Total	95 304 457	94 729 981	574 476

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Montant brut 31/12/2025	Provisions 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024	Variation
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	90 971 619	14 633 995	76 337 624	71 429 365	4 908 259
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	3 441 784	460 657	2 981 127	6 830 792	-3 849 665
AC 631-Personnel	302 924		302 924	205 682	97 242
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 964 969		3 964 969	625 923	3 339 046
AC 633-Débiteurs Divers	2 652 919	58 405	2 594 514	2 629 103	-34 589
Total	101 334 215	15 153 057	86 181 158	81 720 865	4 460 293

Il est à noter que pour l'exercice 2025, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 15 153 057 DT

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
AC612-Contentieux Primes	4 741 588	4 124 495
AC612 -Affaires directes	7 577 642	7 042 696
AC612-Agents Généraux	861 248	1 269 188
AC612-Courtiers d'assurance	1 453 517	1 420 185
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	460 657	1 060 238
AC633-Débiteurs divers	58 405	58 405
Total	15 153 057	14 975 207

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste « Autres Eléments d'Actifs » totalise au 31/12/2025 un solde de 27 514 301 DT contre un solde de 25 308 841 au 31/12/2024 et se présente comme suit :

Libellé	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024	Variation
Comptes Banques	8 548 600	6 962 057	1 586 543
Caisse siège	428	1120	-692
Frais d'acquisition reportés	3 640 950	3 255 793	385 157
Estimations des réassurances	245 000	232 435	12 565
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir autres comptes de régularisation *	13 911 937	14 280 655*	-335 718
Autres (Consignations)	1 167 386	576 781	590 605
Total	27 514 301	25 308 841	2 238 460

(*) Les produits à répartir sur plusieurs exercices au titre des bons de trésor assimilables sont présentés au niveau de la rubrique AC 733 Autres comptes de régularisation. Les données comparatives au 31//12/2024 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2025 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre D'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du Capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
<u>Sociétés du groupe</u>						
BH BANK	636 693	5	3 183 465		3 183 465	23,94%
BH SICAF	248 968	5	1 244 840		1 244 840	9,36%
BH EQUITY	159 240	5	796 200		796 200	5,99%
BH INVEST	45 924	5	229 620		229 620	1,73%
BH LEASING	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
Total	1 137 442		5 687 210		5 687 210	42,76%
<u>Administrateurs</u>	1 334 347	5	6 671 735		6 671 735	50,16%
<u>Personnes morales</u>	95 105	5	475 525		475 525	3,58%
<u>Personnes physiques</u>	93 106	5	465 530		465 530	3,50%

Total	1 522 558	7 612 790	7 612 790	57,24%
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000	13 300 000	13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Solde au 31/12/2024	13 300 000	1 330 000	46 183 212	6 600 000	26 999 999	2202 900	341 508	11 013 950	107 971 569
Affectation AGO 24/04/2025									
Report à nouveau 2023							-341 508	341 508	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 700 000			-5 700 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						4 986			4 986
Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2024								-3 990 000	-3 990 000
-Réserves extraordinaires			1 000 000					-1 000 000	
Report à nouveau 2024							415 458	-415 458	
Résultat 31/12/2025								11 126 783	11 126 783
Solde au 31/12/2025	13 300 000	1 330 000	47 183 212	6 600 000	32 699 999	2457 886	415 458	11 126 783	115 113 338

Résultat par action :

Bénéfice 2024	11 013 950
Bénéfice 2025	11 126 783
Nombre d'actions de (5 D'T de nominal) en 2024	2 660 000
Nombre d'actions de (5 D'T de nominal) en 2025	2 660 000
Bénéfice par action 2024	4,141
Bénéfice par action 2025	4,183

Résultat de l'exercice

		31/12/2025	31/12/2024
=	Résultat comptable	14 922 610	16 568 515
+	Réintégrations	1 259 468	2 567 166
-	Déductions	-3 098 633	-1 863 671
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	12 599 266	17 272 010
-	Réinvestissements exonérés	-5 700 000	-5 700 000
=	Résultat fiscal	6 899 266	11 572 010
-	Impôt sur les sociétés (40%)	-2 759 706	-4 628 804
	Gain extraordinaires	422 725	
	Pertes extraordinaires		
	Contribution sociale de solidarité taux (4%) (A)	-275 971	-462 880
	Taxe budget d'état taux (4%) (A)	-275 971	-462 880
	Taxation d'office (B)	-906 904	
=	Résultat Net d'exercice	11 126 783	11 013 950

❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2025 est de 11 126 783 DT contre 11 013 950 DT au 31/12/2024

(A) L'instauration d'une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'état prévue par l'article 87 de la loi de finances pour l'année 2026 au taux 4% et l'instauration d'une contribution permanente affectée au compte de diversification des sources de sécurité sociale au taux 4% prévue par l'article 20 de la loi de finances pour l'année 2026.

(B) La société BH ASSURANCE a fait l'objet, au cours de l'exercice 2024 d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2019-2022. Cette vérification a engendré après conciliation une taxation d'office pour un montant de 906 904 DT et un report restituable sur IS pour l'année 2022 de 422 725 DT.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

La société a été notifiée le 21 décembre 2023, d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Le 04 juin 2025, la société a discuté un arrangement avec l'administration fiscale pour clôturer à l'amiable la vérification fiscale approfondie relative aux exercices 2019- 2022. L'arrangement s'est soldé par la signature d'un PV de conciliation partielle après la prise acte des observations acceptées à propos des chefs de redressements présentés par l'administration fiscale et en application des dispositions de l'article 74 de la loi n°2024-48 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025, relatives aux mesures pour faciliter la régularisation de la situation des personnes au titre des créances fiscales, amendes fiscales administratives, défaut relatif à la déclaration d'impôt et au dépôt des déclarations fiscales rectificatives et à l'abandon des amendes et condamnations.

Cette vérification a engendré après conciliation une taxation d'office pour un montant de 906 904 DT un report sur IS pour l'année 2022 de 422 725 DT.

Les provisions pour autres risques et charges passent de 922 110 DT à 125 407DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2025 totalisent 388 576 332 DT contre 353 579 595 DT au 31/12/2024.

Provisions Techniques	MONTANT	MONTANT	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
Provisions mathématiques Vie	234 108 158	216 362 512	17 745 646
	234 108 158	216 362 512	17 745 646
Provisions pour primes non acquises			
AUTO	22 783 006	19 321 020	3 461 986
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	9 647 546	8 765 985	881 561
INCENDIE	3 439 158	3 267 855	171 303
TRANSPORT	663 479	553 679	109 800

Provisions Techniques	MONTANT		Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
GROUPE MALADIE	154 824	151 386	3 438
	36 688 013	32 059 925	4 628 088
Provisions pour sinistres à payer Vie	25 449 730	25 106 094	343 636
GROUPE MALADIE	12 110 739	11 807 395	303 344
AUTO	71 642 691	60 933 205	10 709 486
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	5 911 876	7 559 698	-1 647 822
INCENDIE	6 580 513	6 040 719	539 794
TRANSPORT	2 533 789	3 293 721	-759 932
Total (a)	98 779 608	89 634 738	9 144 870
Prévisions des recours à encaisser			
GROUPE MALADIE			
AUTO	-5 875 731	-8 245 934	2 370 203
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS			
INCENDIE	-47 536	-89 485	41 949
TRANSPORT	-2 018 056	-2 149 586	131 530
Total (b)	-7 941 323	-10 485 005	2 543 682
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	90 838 285	79 149 733	11 688 552
Total (a)+Total (b)			
<u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u>			
<u>Provision pour participations aux bénéfices non-vie</u>	1 492 146	901 331	590 815
<u>Provision pour égalisation et équilibrage</u>			
<u>Autres provisions techniques non-vie</u>			
Total	388 576 332	353 579 595	34 996 737

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2025 à 70 179 925 DT contre 66 946 128 DT au 31/12/2024.

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	50 546 758	47 525 705	3 021 053
Dépôt en garantie des PSAP	19 633 167	19 420 423	212 744
Total	70 179 925	66 946 128	3 233 797

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 31 460 373 DT au 31/12/2025 contre 29 345 692 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Montant		Variation
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	9 792 420	9 742 057	50 363
-Dettes nées d'opérations de réassurances	8 365 323	7 479 850	885 473
-Dépôt et cautionnement reçues	499 781	485 220	14 561

-Personnel	26 675	19 284	7 391
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	4 544 646	4 017 857	526 789
-Créditeurs divers	8 231 528	7 601 424	630 104
Total	31 460 373	29 345 692	2 114 681

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 5 717 088 DT au 31/12/2025 contre 5 735 214 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

- Report commissions reçues des réassureurs 1 338 139 DT
- Charges à payer pour un montant 4 340 330 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 38 619 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

III-1 -ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 62 912 194 DT au 31/12/2025 contre 63 334 206 DT au 31/12/2024.

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Primes émises et acceptées	88 078 806	88 731 069	-652 263
Primes à annuler			
Variation des primes acquises non émises	154 726	-79 160	233 886
Sous-total 1	88 233 532	88 651 909	-418 377
Primes cédées	-25 321 338	-25 317 703	-3 635
Total	62 912 194	63 334 206	-422 012

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2025	Part	31/12/2024	Part
DECES	43 739 633	49,57%	43 598 477	49,18%
CAPITALISATION	44 485 093	50,42%	45 036 533	50,80%
MIXTE	8 806	0,01%	16 899	0,02%
	88 233 532	100,00%	88 651 909	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2025 un montant de 34 046 915 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements

Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non-vie	129 018 444
- Provisions techniques vie	259 557 888
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	492 562 887
- Produits des placements globaux	34 046 915

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 17 941 287 DT au 31/12/2025 contre un montant de 16 056 691 DT au 31/12/2024 et la reprise de correction de valeur sur placements totalise un montant de 103 518 DT contre 26 636 DT en 2024.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 40 885 762 DT au 31/12/2025 contre 23 361 344 DT au 31/12/2024.

Libellé	Montant	Montant	Variation
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
Sinistres payés	-49 803 406	-30 332 331	-19 471 075
Part des réassureurs dans les sinistres	-343 636	7 930 349	-8 273 985
Variation des provisions pour sinistres	9 058 432	-1 844 235	10 902 667
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	202 848	884 873	-682 025
Total	-40 885 762	-23 361 344	-17 524 418

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 17 745 646 DT au 31/12/2025 dont un montant de -197 471 DT à la charge du réassureur contre 37 549 863 DT au 31/12/2024 dont 2 618 321 DT à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 13 559 009 DT au 31/12/2025 contre 14 540 188 DT au 31/12/2024.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 26 762 856 DT au 31/12/2025 contre 25 921 967 DT au 31/12/2024.

Frais Généraux	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Frais du Personnels *	12 516 788	11 655 015	861 773
Divers frais d'exploitation	7031 335	7081 177	-49 842
Honoraires commissions et vacations	577 897	568 711	9 186
Dotation aux amortissements	1 318 434	1 416 532	-98 098
Etats impôts et taxes **	4 933 346	2 568 270	2 365 076
Jetons de présence servis	214 376	201 250	13 126
Dotation à la provision pour congés payés	32 560	37 278	-4 718
Dotation à la provision pour créances douteuses	177 849	1 376 221	-1198 372
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	953 418	667 211	286 207
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-196 444	-49 698	-146 746
Provisions pour risques et charges	-796 703	400 000	-1196 703
Total	26 762 856	25 921 967	840 889

* La loi n°2025- du 21 Mai 2025 portant réglementation des contrats de travail et interdiction

de la sous-traitance de main-d'œuvre (recrutement 11 agents de service) et titularisation 8 cadres supérieurs.

** la nouvelle taxe 1% sur les primes émises destinés à financer le Fonds de Protection Sociale des travailleuses dans le secteur agricole » et payable mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2025(article 15 de la loi de finances 2025). Cette taxe totalise le montant 2,088 MD au 31/12/2025.

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2025 est de 6 709 973 DT contre 6 125 616 au 31/12/2024.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2025		31/12/2024	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	28%	72%	28%	72%
Salaires	27%	73%	27%	73%
Chiffre d'affaires	42,35%	57,64%	42,00%	58,00%

La ventilation des charges de personnels :

Charges de personnels	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	9 622 831	8 853 769
Pension de retraite	30 131	23 223
Charges sociales	2 000 746	1 862 233
Autres avantages en nature	863 080	915 790
	12 516 788	11 655 015

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégories	2025	2024	2023
Cadres de direction	40	40	42
Cadres supérieurs	43	35	26
Personnels D'encadrement	15	15	11
Agents d'exécution	10	11	7
Agents de service	11		
Total Personnels	119	101	86

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	6 709 973	6 125 616
Total des charges affectées au compte résultat technique non-vie	17 950 835	16 679 750
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	1 117 489	959 404
- Etat de résultat	1 003 154	830 673
Reprise de correction de valeur sur placements		
-Etat de résultat vie :	-103 518	-26 636

- Etat de résultat	-92 926	-23 061
Autres charges techniques	177 849	1 376 221
Total	26 762 856	25 921 967

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2025 sont de 13 709 928 DT contre 12 542 645 DT au 31/12/2024.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2025 de 3 178 668 DT contre 3 284 971 DT au 31/12/2024.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2025 de **12 390 398 DT** contre 9 716 517 DT au 31/12/2024.

III-2-ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE :

PRNV1 - Primes Acquisées

Le poste « Primes acquises » totalise 82 950 314 DT au 31/12/2025 contre 89 318 956 DT au 31/12/2024 soit une augmentation de 3 631 358 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Primes émises	119 599 066	109 205 514	10 393 552
Acceptations	1 127 208	919 867	207 341
Primes acquises non émises	-211 092	666 492	-877 584
Primes à annuler	-37 426	179 031	-216 457
Sous-Total (1) *	120 477 756	110 970 904	9 506 852
Variation des primes émises non acquises	-4 628 088	-2 650 369	-1 977 719
Primes acquises	115 849 668	108 320 535	7 529 133
Primes cédées	-24 322 243	-18 518 847	-5 803 396
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	1 422 889	-482 732	1 905 621
Total	92 950 314	89 318 956	3 631 358

* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 31/12/2025	Réalisations 31/12/2024	Variation 31/12/2025	Taux Évolution
AUTO	49 985 123	41 793 000	8 192 123	19,60%
ARD	4 111 301	3 470 240	641 061	18,47%
INCENDIE	14 415 685	9 822 624	4 593 061	46,76%
ENGINEERING	4 311 182	4 527 273	-216 091	-4,77%
TRANSPORT	6 028 651	6 031 297	-2 646	-0,04%
MALADIE	41 625 814	45 326 470	-3 700 656	-8,16%
Total	120 477 756	110 970 904	9 506 852	8,57%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2025 un montant de 34 046 915 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non-vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$\frac{\text{Provision technique non-vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$

Soit :

- Provisions techniques non-vie	129 018 444
- Provisions techniques vie	259 557 888
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	492 562 887
- Produits des placements globaux	34 046 915

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 8 918 076 DT au 31/12/2025 contre un montant de 7 454 930 DT au 31/12/2024.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 79 832 109 DT au 31/12/2025 contre 68 295 568 DT au 31/12/2024.

Libellé	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation
Sinistres payés	-71 391 874	-87 306 431	15 914 557
Part des réassureurs dans les sinistres	4 102 107	20 638 413	-16 536 306
Variation des provisions pour sinistres	-11 688 552	-2 190 555	-9 497 997
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	-853 790	563 005	-1 416 795
Total	-79 832 109	-68 295 568	-11 536 541

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à - 930 257 DT contre -2 453 149 DT au 31/12/2024.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et

courtiers d'assurances » totalisent un montant de 12 621 243 DT au 31/12/2025 contre 10 824 314 DT au 31/12/2024.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 26 762 856 DT au 31/12/2025 DT contre 25 921 967 DT au 31/12/2024.

La part attribuée au compte de résultat technique non-vie au 31/12/2025 est de 17 950 835 DT contre 16 679 750 DT au 31/12/2024.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2025		31/12/2024	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	28%	72%	28%	72%
Salaires	27%	73%	27%	73%
Chiffre d'affaires	42,35%	57,64%	42,00%	58,00%

Frais d'acquisition reportés non-vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2025	3 255 793	3 640 949	385 156

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2025 sont de 6 557 985 DT contre 3 957 641 DT au 31/12/2024.

Le compte de résultat non-vie dégage un résultat déficitaire de -3 291 577 DT au 31/12/2025 contre 1 737 138 DT au 31/12/2024.

III-3-ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	Taux
RTNV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non-vie	-3 291 577	1 737 138	-5028 715	-289,48%
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	12 390 398	9 716 517	2673 881	27,52%
PRNT 1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non-vie)				
PRNT11 Revenus des placements	16 105 628	13 902 221	2 203 407	15,85%
PRNT12 Produits des autres placements				
PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	92 926	23 061	69 865	302,96%
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements				
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie				

CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non-vie)				
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-823 096	-749 313	-73 783	9,85%
CHNT12 Correction des valeurs sur placements	-646 787	-557 948	-88 839	15,92%
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements				
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-8918 076	-7454 930	-1463 146	19,63%
PRNT2 Autres produits non techniques	205 194	42 969	162 225	377,54%
CHNT3 Autres charges non techniques	-192 000	-91 200	-100 800	110,53%
Résultat provenant des activités ordinaires	14 922 610	16 568 515	-1645 905	-9,93%
CHNT4 Impôts sur le résultat	-2 759 706	-4 628 804	1869 098	-40,38%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 162 904	11 939 711	223 193	1,87%
PRNT4 Gains extraordinaires	422 725		422 725	
CHNT5 Pertes extraordinaires	-1458 846	-925 761	-533 085	57,58%
Résultat extraordinaire	11 126 783	11 013 950	112 833	1,02%
Résultat net de l'exercice	11 126 783	11 013 950	112 833	1,02%
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	11 126 783	11 013 950	112 833	1,02%

10-Charges des commissions par intermédiaires :

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, (CHV41+CHNV41) s'élevant à la somme de 26 180 252 DT en 2025 contre 25 364 502 DT en 2024, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant 2025	Montant 2024
Agents généraux	7 318 074	6 992 503
Courtiers	6 098 909	5 317 481
Autres	12 475 553	12 805 303
Acceptations	287 716	249 215
Total	26 180 252	25 364 502

11-Ventilation des produits non techniques :

Produits non techniques	Montant 2025	Montant 2024
Profit exceptionnel		
Autres	3 327	2 282
Vente matériels de transport et MMB	201 867	40 687
Total	205 194	42 969

12- Ventilation des charges non techniques :

Charges non techniques	Montant 2025	Montant 2024
Autres pertes et autres	*192 000	91 200
*Total	192 000	91 200

*Contribution des compagnies d'assurances : Don au profit de budget de l'état dans le cadre dans une démarche stratégique RSE.

13- Ventilation des gains et pertes extraordinaires :

Gains extraordinaires	Montant 2025	Montant 2024
Taxation d'office exercice 2019-2022 Report IS	422 725	
Total	422 725	0

Pertes extraordinaires	Montant 2025	Montant 2024
Contribution sociale de solidarité taux 4%	275 971	490 881
Taxe permanente budget de l'état année 2026 taux 4%+Taxe conjoncturelle budget de l'état année 2025 taux 4%	275 971	490 881
Taxation d'office exercice 2019-2022	906 904	
Total	1 458 846	981 762

14- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

14-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au 31/12/2025, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à 43 824 537 DT contre 54 671 769 DT au 31/12/2024.

14-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Au 31/12/2025, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -38 077 185 DT contre -49 943 190 DT au 31/12/2024.

14-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ce flux au 31/12/2025 est égal à -4 161 501 DT contre -4 151 000 DT au 31/12/2024.

La trésorerie au 31/12/2025 est de 8 549 028 DT contre 6 963 177 DT au 31/12/2024 enregistrant une variation de 1 585 851 DT

C1 - Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

Désignation :	Valeur brute				Amortissements et provisions					V.C.N. à la	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions/Transfert	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)	A la clôture	clôture :
					Amort	Provisions :	Amort	Provisions :	Amort	Amort	
1. Actifs incorporels											
1.1 Frais de recherche et développement											
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	8 666 184			8 666 184	4 679 834		70 694			4 750 528	3 915 656
1.3 Fonds de commerce											
1.4 Comptes versés	8 666 184			8 666 184	4 679 834		70 694			4 750 528	3 915 656
2. Actifs corporels d'exploitation											
2.1 Installations techniques et machines	6 309 175	1 342 432	348 149	7 303 458	3 898 407		790 797		311 016	4 378 188	2 925 270
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	649 832	33 588		683 420	529 816		43 069			572 885	110 535
2.3 Comptes versés	6 959 007	1 376 020	348 149	7 986 878	4 428 223		833 866		311 016	4 951 073	3 035 805
3. Placements											
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation (1)	16 070 681	3 278 448		19 349 129	8 605 772		413 874			9 019 646	10 329 483
3.2 Placements dans les entreprises liées	26 402 321	4 000 000	2 074 000	28 328 321	1 166 600			900 000		2 066 600	26 261 721
3.2.1 Parts	12 332 321			12 332 321	1 166 600			900 000		2 066 600	10 265 721
3.2.2 Bons et obligations	14 070 000	4 000 000	2 074 000	15 996 000							15 996 000
3.3 Placements dans les entreprises avec											

un lien de participation															
3.3.1 Parts															
3.3.2 Bons et obligations															
3.4 Autres placements financiers	327 195 904	309 657 511	274 770 081	362 083 334		4 499 904		53 418	196 444		4 356 878	357 725 456			
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	19 184 883	44 791 693	23571 986	40 404 590		2 279 996		10 326	163 691		2 126 630	38 271 960			
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	*146 010 708	13 686 253	22 812 054	136 884 907		500 000					500 000	136 384 907			
3.4.3 Prêts hypothécaire															
3.4.4 Autres prêts	1 378 185	941 317	392 676	1 926 826							0	1 926 826			
3.4.5 Dépôt auprès des éabli. Bancaires et financiers	124 700 000	243 700 000	227 700 000	140 700 000								140 700 000			
3.4.6 Autres	35 922 128	6 538 248	293 365	42 167 011		1 719 909		43 092	32 753		1 730 248	40 435 763			
3.5 Créances pour espèces déposées	826 857	899 775	823 206	903 426								903 426			
3.6 Placements des contrats en UC															
	370 495 763	317 835 734	277 667 287	410 664 210		5 666 504		8 605 772	953 418	413 874	196 444	6 423 478	9 019 646	395 221 086	
TOTAL :	386 120 954	319 211 754	278 015 436	427 317 272		5 666 504		17 713 829	953 418	1 318 434	196 444	311 016	6 423 478	18 721 247	402 172 547

**données 2024 retraitées pour des besoins de comparabilité*

C2 -VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	Revenus dans les entreprises liées et avec lien de participations	Total
1-Placements immobiliers			
1-1 Immeubles	540 289	1 150 046	1 690 335
2-Participations			0
2-1 Titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie	2 588 867		2 588 867
2-2 Emprunts obligataires	10 809 112	1 605 530	12 414 642
2-3 Actions des sociétés cotées en bourse	1 287 931		1 287 931
2-4 Parts et actions dans les OPCVM	1 635 354	25 000	1 660 354
2-6 Autres actions et valeurs mobilières	327 671	104 718	432 389
2-7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 489 562	10 482 223	13 971 785
3- Autres revenus	612		612
Total produits des placements (PRV 21+PRNT 11)	20 679 398	13 367 517	34 046 915
Reprise des corrections des valeur sur placements (PRV23+ PRNT13)			196 444
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts			-3 281 259
Correction de valeur de placements			-1 367 292
Total charges des placements (CHV 9+CHNT 1)			-4 648 551

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	25 541 629	15 021 983
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	23 952 791	21 259 561
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	21 789 865	21 789 865
Autre parts d'OPCVM	801 755	801 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	152 880 907	152 380 907
Autres placements financiers	42 167 011	40 436 763
Autres prêts et effets assimilés	1 926 826	1 926 826
Dépôt auprès des entreprises cédantes	903 426	903 426
Autres dépôts	140 700 000	140 700 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	410 664 210	395 221 086

C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	AUTO	ARD	INCENDIE	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	46 523 137	3 803 031	14 244 382	3 737 891	5 918 851	41 622 376	115 849 668
Primes émises	49 985 123	4 111 301	14 415 685	4 311 182	6 028 651	41 625 814	120 477 756
Variation des primes non acquises	-3 461 986	-308 270	-171 303	-573 291	-109 800	-3 438	-4 628 088
Charges de prestation	-39 403 104	970 231	-4 187 522	-344 712	-624 146	-39 491 173	-83 080 426
Prestations et frais payés	-26 323 415	-412 236	-3 605 779	-610 067	-1 252 548	-39 187 829	-71 391 874
Charges des provisions pour sinistres	-13 079 689	1 382 467	-581 743	265 355	628 402	-303 344	-11 688 552
Variation des autres provisions techniques		64	29 919	-738	4 472	-624 532	-590 815
Solde de souscription	7 120 033	4 773 326	10 086 779	3 392 441	5 299 177	1 506 671	32 178 427
Frais d'acquisition	-4 556 176	-370 485	-2 804 193	-419 292	-764 837	-3 706 260	-12 621 243
variation des frais d'acquisition reportés	239 055	6 562	58 201	51 233	20950	9155	385 156
frais d'administration	-7 937 815	-997 434	-1 991 033	-1 239 197	-1 168 049	-4 617 307	-17 950 835
Autres charges techniques		-18 318	-151 904	-3 985	-3642		-177 849
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-12 254 936	-1 379 675	-4 888 929	-1 611 241	-1 915 578	-8 314 412	-30 186 922
Produits nets de placements	6 120 794	159 246	694 952	916 990	110 508	915 586	8 918 076
Participation aux résultats -8 805		-502	-113 428	-2036	-530 544	-274 942	-930 257
Solde financier	6 111 989	158 744	581 524	914 954	-420 036	640 644	-930 257
Primes cédées	-606 817	-2 613 293	-12 300 791	-4 354 446	-4 446 896		-24 322 243
Part des réassureurs dans les prestations payées	88 434	167 413	2 793 347	375 864	677 049		4 102 107
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises -53 111		234 192	398 308	763 438	80 062		1 422 889
Part des réassureurs dans les charges des provisions	303 150	-911 703	651 244	-363 161	-533 320		-853 790
Commissions reçus des réassureurs		221 639	3 526 217	1 787 844	1 022 285		6 557 985
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-268 344	-2 901 752	-4 931 675	-1 790 461	-3 200 820		-13 093 052
Résultat technique	708 742	650 643	847 699	905 693	-237 257	-6 167 097	-3 291 577
<u>Informations complémentaires</u>							
Provisions pour primes non acquises clôture	22 783 006	825 546	3 439 158	8 822 000	663 479	154 824	36 688 013
Provisions pour primes non acquises ouverture	19 321 020	517 276	3 267 855	8 248 709	553 679	151 386	32 059 925
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	71 642 691	1 476 150	6 580 513	4 435 726	2 533 789	12 110 739	98 779 608
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	60 933 205	2 858 617	6 040 719	4 701 081	3 293 721	11 807 395	89 634 738
Prévisions de recours à la clôture	5 875 731		47 536		2 018 056		7 941 323
Prévisions de de recours à l'ouverture	8 245 934	0	89 485	0	2 149 586	0	10 485 005
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	0	2 121	81 782	8 440	419 518	980 286	1 492 147
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	0	2 185	111 701	7 701	423 990	355 754	901 331
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture		0	0	0	0	0	0
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture		0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques clôture		0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques ouverture		0	0	0	0	0	0

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	43 739 633	44 485 093	8 806	88 233 532
Charges de prestations	-14 965 273	-34 778 133	-60000	-49 803 406
Charges des provisions d'assurance vie	-1 874 031	-16 196 803	-18 448	-18 089 282
Solde de souscription	26 900 329	-6 489 843	-69 642	20 340 844
Frais d'acquisitions	-13 224 189	-334 618	-202	-13 559 009
Frais d'acquisition reportés				
Autres charges de gestion nettes	-5 025 777	-1 677 493	-6 703	-6 709 973
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-18 249 966	-2 012 111	-6 905	-20 268 982
Produits nets de placements	8 084 073	9 924 643	36 089	18 044 805
Charges de placements	-2 612 555	-564 898	-1 215	-3 178 668
Solde financier	5 471 518	9 359 745	34 874	14 866 137
Primes cédées et/ou rétrocédées	-25 321 338			-25 321 338
Part des réassureurs dans les charges de prestations	9 058 432			9 058 432
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	202 848			202 848
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-197 471			-197 471
Commissions reçues des réassureurs	13 709 928			13 709 928
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 547 601			-2 547 601
Résultat technique vie	11 574 280	857 791	-41 673	12 390 398
Informations complémentaires				
Montant des rachats		2 528 783		2 528 783
Sinistres et capitaux échus	14 965 273	32 249 350	60 000	47 274 623
Provisions pour sinistres à la clôture	25 308 504	141 226		25 449 730
Provisions pour sinistres à l'ouverture	24 964 869	141 225		25 106 094
Provisions techniques brutes à la clôture	85 672 067	147 976 043	460 048	234 108 158
Provisions techniques brutes à l'ouverture	84 141 671	131 779 241	441 600	216 362 512

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	88 233 532
Charges de prestations	-49 803 406
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-18 089 282
Solde de souscription	20 340 844
Frais d'acquisitions	-13 559 009
Autres charges de gestion nettes	-6 709 973
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-20 268 982
Produits nets de placements	18 044 805
Charges de gestion des placements	-2 458 163
Participation aux résultats et intérêts techniques	-720 505
Solde financier	14 866 137
Primes cédées et/ou rétrocédées	-25 321 338
Part des réassureurs dans les charges de prestations	9 058 432
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	202 848
Part des réassureurs dans les provisions	-197 471
Commissions reçues des réassureurs	13 709 928
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-2 547 601
Résultat technique	12 390 398
Informations complémentaires	
Montant des rachats	2 528 783
Sinistres et capitaux échus	47 274 623
Provisions pour sinistres à la clôture	25 449 730
Provisions pour sinistres à l'ouverture	25 106 094
Provisions techniques brutes à la clôture	234 108 158
Provisions techniques brutes à l'ouverture	216 362 512

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	Total
Primes acquises	115 849 668
Primes émises	120 477 756
Variation des primes non acquises	-4 628 088
Charges de prestation	-83 080 426
Prestations et frais payés	-71 391 874
Charges des provisions pour sinistres	-11 688 552
Variation des autres provisions techniques	-590 815
Solde de souscription	32 178 427
Frais d'acquisition	-12 621 243
Frais d'acquisition reportés	385 156
Frais d'administration	-17 950 835
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-30 186 922
Autres charges techniques	-177 849
Produits nets de placements	8 918 076
Participation aux résultats	-930 257
Solde financier	7 987 819
Primes cédées	-24322243
Part des réassureurs dans les primes acquises	1 422 889
Part des réassureurs dans les prestations payées	4 102 107
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	-853 790
Commissions reçues des réassureurs	6557985
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-13 093 052
Résultat technique	-3 291 577
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	36 688 013
Provisions pour primes non acquises ouverture	32 059 925
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	90 838 285
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	79 149 733
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	1 492 147
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	901 331
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE RISQUE :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
NORD	186 704 336	177 754 299	8 950 037
CENTRE	11 062 584	10 561 277	501 307
SUD	10 944 368	11 307 237	-362 869
Total	208 711 288	199 622 813	9 088 475
	31/12/2025	31/12/2024	Variation
DECES	43 739 633	43 598 477	141 156
CAPITALISATION	44 485 093	45 036 533	-551 440
VIE	8 806	16 899	-8 093
Total VIE	88 233 532	88 651 909	-418 377
AUTO	49 985 123	41 793 000	8 192 123
ARD	4 111 301	3 470 240	641 061
INCENDIE	14 415 685	9 822 624	4 593 061
ENGINEERING	4 311 182	4 527 273	-216 091
TRANSPORT	6 028 651	6 031 297	-2 646
MALADIE	41 625 814	45 326 470	-3 700 656
Total NON-VIE	120 477 756	110 970 904	9 506 852
Total	208 711 288	199 622 813	9 088 475

C9-PARTICIPATION CROISEES :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15 000 000	61 925	100	6 192 500	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
BH PRINT	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH Technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C10 –ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER :

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023
<i>Inventaire 2023</i>				
Règlements cumulés	27 656 316	28 134 571	36 610 767	17 199 504
Provisions pour sinistres	3 798 054	6 679 506	14 303 611	39 659 935
Total charges des sinistres	31 454 370	34 814 077	50 914 378	56 859 439
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473	99 759 739
% sinistres / primes acquises	59%	67%	55%	57%

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Inventaire 2024</i>					
Règlements cumulés	30 931 675	33 670 128	46 219 181	28 492 223	33 307 172
Provisions pour sinistres	2 457 447	4 482 492	8 197 683	13 985 230	19 945 645
Total charges des sinistres	33 389 122	38 152 621	54 416 863	42 477 453	53 252 817
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473	99 759 739	108320535
% sinistres / primes acquises	41%	41%	58%	43%	49%

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Inventaire 2025</i>						
Règlements cumulés	31 850 657	36 699 194	53 661 211	35 487 800	51 127 419	21 690 160
Provisions pour sinistres	16 051	29 725	276 074	779 545	5 547 586	20 682 757
Total charges des sinistres	31 866 708	36 728 919	53 937 285	36 267 345	56 675 004	42 372 917
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473	99 759 739	108320 535	115 849 668
% sinistres / primes acquises	39%	40%	58%	36%	52%	37%

C11 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2025

Année Inventaires	Exercices				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats (État de résultat technique) *Participation attribuée à des contrats (Y compris intérêts techniques). * Variation de la provision pour participation aux bénéfices.	288 021	650 344	774 131	303 006	318 157
des contrats d'assurance vie *provisions mathématiques moyennes *Montant minimum de participation *Montant effectif de la participation dont attribué (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB.	112 356 465	132 549 846	162 489 373	197 584 581	225 235 335

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

C12-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestisse ments	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019	13 300 000	1 330 000	15 541 048	6 600 000	15 053 699	1 107 482	791 736	9 507 170	63 231 135
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 152 900		-2 152 900				
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-490 000				490 000		
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-490 000	490 000	
Report à nouveau 2019							-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré					4 000 000			-4 000 000	
Fonds social						150 000		-150 000	
Autres						-4778			-4778
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exe 2019								-2 170 000	-2 170 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-490 000	-490 000
Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	
Report à nouveau 2019							478 906	-478 906	
Résultat 31/12/2020								9 662 269	9 662 269
Solde au 31/12/2020	13 300 000	1 330 000	20 703 948	6 600 000	16 900 799	1 252 704	478 906	9 662 269	70 228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestisse- ments	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000			-3 000 000	
Fonds social						200 000		-200 000	
Autres						-31			-31
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020								-2 220 000	-2 220 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 000
Réserves extraordinaires			4 000 000					-4 000 000	
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Résultat 31/12/2021								13 147 954	13 147 954
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6 600 000	18 566 799	1 452 673	721 175	13 147 954	80 716 549
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2015									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2014									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 500 000		-2 500 000				
-Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-481 536				481 536		
Affectation AGO 30/03/2022									
-Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-481 536	481 536	
-Report à nouveau 2020							-721 175	721 175	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000			-3 000 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						4 674			4 674
-Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2021								-2 444 464	-2 444 464
-Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-481 536	-481 536

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestisse ments	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
-Réserves extraordinaires			8 000 000					-8 000 000	
-Report à nouveau 2021							174 665	-174 665	
Résultat 31/12/2022								13 306 391	13 306 391
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 614
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2016 Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2015 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires Affectation AGO 25/04/2023			2 566 800		-2 566 800				
-Report à nouveau 2021							-174 665	174 665	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 000 000			-5 000 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						-795			-795
-Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2022								-3 325 000	-3 325 000
-Réserves extraordinaires			4 500 000					-4 500 000	
-Report à nouveau 2022							406 056	-406 056	
Résultat 31/12/2023								13 175 452	13 175 452
Solde au 31/12/2023	13 300 000	1 330 000	42 683 212	6 600 000	21 499 999	1956 552	406 056	13 175 452	100 951 211
Affectation AGO 23/04/2024									
Report à nouveau 2022							-406 056	406 056	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 500 000			-5 500 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						- 3 652			- 3 652
Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2023								-3 990 000	-3 990 000
-Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	

	Capital social	Réserves légalés	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestisse ments	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Report à nouveau 2023							341508	-341 508	
Résultat 31/12/2024								11 013 950	11 013 950
Solde au 31/12/2024	13 300 000	1 330 000	46 183 212	6 600 000	26 999 999	2 202 900	341 508	11 013 950	107 971 509
Affectation AGO 24/04/2025									
Report à nouveau 2023							-341 508	341 508	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 700 000			-5 700 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						4 986			4 986
Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2024								-3 990 000	-3 990 000
-Réserves extraordinaires			1 000 000					-1 000 000	
Report à nouveau 2024							415458	-415 458	
Résultat 31/12/2025								11 126 783	11 126 783
Solde au 31/12/2025	13 300 000	1 330 000	47 183 212	6 600 000	32 699 999	2 457 886	415 458	11 126 783	115 113 338

15. NOTE – Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier en date des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, et conformément aux normes IFRS S1 et IFRS S2, BH Assurance présente les informations relatives aux facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives. La Compagnie a engagé des travaux structurants afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans son modèle de gestion.

15. 1. Gouvernance de la durabilité

La gouvernance ESG est pleinement intégrée au dispositif de gouvernance de BH Assurance.

- Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques et en assure la supervision.
- Le Comité des Risques veille à l'intégration des facteurs ESG dans le dispositif global de gestion des risques.
- La Direction Générale pilote la mise en œuvre opérationnelle et coordonne les initiatives.

Cette organisation permet une prise en compte transversale des enjeux ESG à l'échelle de la Compagnie.

15. 2. Stratégie et engagement en matière de durabilité

BH Assurance inscrit la durabilité dans une logique de création de valeur à long terme.

La Compagnie a engagé plusieurs initiatives structurantes. Elle a lancé les travaux de calcul de son bilan carbone afin de mesurer ses émissions et d'identifier les leviers de réduction. Elle participe également à la cohorte ESG de la Bourse de Tunis, dédiée à la structuration de la démarche ESG et à l'élaboration du reporting extra-financier.

Par ailleurs, un diagnostic ESG a été initié. Il permettra de définir une stratégie ESG/RSE ainsi qu'un plan d'actions adapté aux enjeux de la Compagnie.

15. 3. Modèle d'affaires et chaîne de valeur

Les facteurs ESG sont intégrés dans les principales activités de BH Assurance.

En matière de souscription, la Compagnie tient compte des risques émergents, notamment climatiques. La gestion des sinistres évolue afin de mieux intégrer les impacts des événements extrêmes. La politique d'investissement intègre progressivement des critères de durabilité.

Les relations avec les parties prenantes, notamment les partenaires et prestataires, tiennent également compte des enjeux ESG.

L'exposition aux facteurs ESG varie selon les branches d'assurance, les profils de clientèle et les zones géographiques.

15. 4. Gestion des risques et opportunités ESG

Les facteurs ESG sont intégrés au dispositif global de gestion des risques de la Compagnie.

Les principaux risques identifiés concernent les risques climatiques physiques, les risques de transition, les risques opérationnels, notamment liés à la cybersécurité, ainsi que les risques de conformité.

Conformément aux normes IFRS S2, les risques climatiques sont analysés selon leur nature physique et de transition.

Parallèlement, la durabilité constitue un levier d'opportunités. Elle permet notamment de développer de nouveaux produits d'assurance, de renforcer la résilience du portefeuille et d'orienter les investissements.

15.5. Perspectives

BH Assurance poursuivra le renforcement de son dispositif ESG.

Les travaux engagés permettront de finaliser le bilan carbone, de déployer le plan d'actions issu du diagnostic

ESG et de renforcer les indicateurs de suivi. La Compagnie poursuivra également l'intégration des enjeux ESG dans ses processus de décision.

15.6. Événements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été arrêtés sur la base de la continuité d'exploitation.

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2025 n'a été identifié comme nécessitant un ajustement des comptes.

Conclusion

BH Assurance s'inscrit dans une démarche structurée de transformation durable. Les travaux engagés visent à renforcer l'intégration des enjeux ESG et à accompagner l'évolution des exigences réglementaires et des pratiques de marché.

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

RAPPORT GENERAL

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société « BH ASSURANCE »*

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 611 172 463 DT, un résultat net de l'exercice de 11 126 783 DT, un résultat technique non vie déficitaire de 3 291 577 DT et un résultat technique vie bénéficiaire de 12 390 398 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « BH Assurance », en tant que société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 388 576 332 DT pour un total de bilan de 611 172 463 DT, soit 64% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Faire appel à un actuaire inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,

- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

b. Evaluation des Placements

Question clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 410 664 210 Dinars, dépréciés à hauteur de 15 443 124 DT, soit un montant net de 395 221 086 DT, représentant 65% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie

et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarak ZAHAF

P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA

RAPPORT SPECIAL

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

- 1.1** La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 17/02/2025 à un emprunt obligataire « BH BANK 2025-1 » de 4 000 000 DT émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans et un taux de rendement fixe à 10,20%.
Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 354 345 DT.

1.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	Nombre de jours	TAUX	INTERETS BRUT
06/01/2025	26/01/2025	3000 000	20	8,990	14 909
07/01/2025	27/01/2025	2000 000	20	8,990	9 939
26/01/2025	15/02/2025	3000 000	20	8,990	14 909
27/01/2025	16/02/2025	1000 000	20	8,990	4 970
27/01/2025	16/02/2025	2000 000	20	8,990	9 939
07/02/2025	27/02/2025	2000 000	20	8,990	9 939
18/02/2025	20/03/2025	2000 000	30	8,990	14 872
25/02/2025	07/03/2025	1000 000	10	8,990	2 491
27/02/2025	19/03/2025	2000 000	20	8,990	9 939
24/03/2025	13/04/2025	2000 000	20	8,990	9 939
04/04/2025	24/04/2025	2000 000	20	8,910	9 851
10/04/2025	30/04/2025	2000 000	20	8,910	9 851
13/04/2025	03/05/2025	2000 000	20	8,910	9 851
24/04/2025	04/05/2025	2000 000	10	8,910	4 938
28/04/2025	18/05/2025	2000 000	20	8,910	9 851
04/05/2025	24/05/2025	1000 000	20	8,500	4 700
24/05/2025	13/06/2025	1000 000	20	8,500	4 700
27/05/2025	16/06/2025	1000 000	20	8,500	4 700
16/06/2025	16/07/2025	1000 000	30	8,500	7 034
20/06/2025	10/07/2025	2000 000	20	8,500	9 400
09/07/2025	29/07/2025	3000 000	20	8,500	14 100
10/07/2025	30/07/2025	2000 000	20	8,500	9 400
10/07/2025	30/07/2025	2000 000	20	8,500	9 400
29/07/2025	18/08/2025	3000 000	20	8,500	14 100
30/07/2025	19/08/2025	1000 000	20	8,500	4 700
01/08/2025	21/08/2025	2000 000	20	8,500	9 400
08/08/2025	28/08/2025	3000 000	20	8,500	14 100
08/08/2025	28/08/2025	2000 000	20	8,500	9 400
18/08/2025	07/09/2025	3000 000	20	8,500	14 100
19/08/2025	08/09/2025	1000 000	20	8,500	4 700
28/08/2025	17/09/2025	2000 000	20	8,500	9 400
07/09/2025	27/09/2025	3000 000	20	8,500	14 100
09/09/2025	29/09/2025	3000 000	20	8,500	14 100
17/09/2025	07/10/2025	2000 000	20	8,500	9 400
22/09/2025	12/10/2025	2000 000	20	8,500	9 400
25/09/2025	15/10/2025	1000 000	20	8,500	4 700
27/09/2025	17/10/2025	3000 000	20	8,500	14 100

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	Nombre de jours	TAUX	INTERETS BRUT
29/09/2025	19/10/2025	3000 000	20	8,500	14 100
02/10/2025	12/10/2025	2000 000	10	8,490	4 706
02/10/2025	12/10/2025	3000 000	10	8,490	7 058
19/10/2025	29/10/2025	1000 000	10	8,490	2 353
24/10/2025	13/11/2025	3000 000	20	8,490	14 084
29/10/2025	18/11/2025	1000 000	20	8,490	4 695
30/10/2025	19/11/2025	3000 000	20	8,490	14 083
11/11/2025	01/12/2025	2000 000	20	8,490	9 389
13/11/2025	03/12/2025	3000 000	20	8,490	14 083
03/12/2025	13/12/2025	1000 000	10	8,490	2 353
05/12/2025	15/12/2025	2000 000	10	8,490	4 706
11/12/2025	21/12/2025	2000 000	10	8,490	4 706
15/12/2025	25/12/2025	2000 000	10	8,490	4 706
26/12/2025	05/01/2026	3000 000	10	8,490	4 239
30/12/2025	09/01/2026	2000 000	10	8,490	943
		107 000 000			461 526

1.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT 2025
24/01/2025	19/01/2026	6 000 000	10,29	360	578 495
12/04/2025	12/04/2026	6 000 000	9,91	365	430 067
11/06/2025	11/06/2026	4 000 000	9,50	365	212 384
26/08/2025	21/08/2026	70 000 000	9,50	360	2 332 055
12/10/2025	12/10/2026	4 000 000	9,49	365	84 240
12/10/2025	12/10/2026	6 000 000	9,49	365	126 360
15/12/2025	15/12/2026	4 000 000	9,24	365	17 214
TOTAL		100 000 000			3 780 815

A. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

1.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2025, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	14 033 618
Automobile	199 170
Engineering	30 498
Assurances risques divers	429 136
Assurance vie indemnité départ à la retraite	6 912 632
Assurances Incendie	310 625

1.2 La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK. En 2025, « BH ASSURANCE » a perçu une prime annuelle hors taxes de 1 700 003 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Juillet 2005.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2025 s'élève à 525 438 DT HT.

1.4 La « BH BANK » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2025 s'élève à 60 493 DT HT.

1.5 La commission au profit de la « BH BANK » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux et primes uniques, DHAMEN compte et le pack senior s'élèvent à 11 100 585 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.6 Les commissions au profit de la « BH BANK », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale », « incendie crédits commerciaux » et « risques divers », s'élèvent pour l'exercice 2025 à 131 669 DT.

1.7 La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2025 à 90 703 DT.

1.8

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 18 065 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 23/04/2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021- 1 de 7 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,35%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 654 500 DT.

1.9 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT 2025
12/04/2024	12/04/2025	6 000 000	9,96	365	165 363
31/08/2024	26/08/2025	65 000 000	10,23	360	4317 620
31/08/2024	26/08/2025	5 000 000	10,23	360	332 125
31/08/2024	26/08/2025	5 000 000	10,23	360	332 125
20/12/2024	15/12/2025	5 000 000	10,29	360	490 537
27/12/2024	22/12/2025	4 000 000	10,29	360	400 323
TOTAL		90 000 000			6 038 093

2. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «BH LEASING », a souscrit au cours de l'exercice 2025 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	567 999
Automobile	17 292
Engineering	2 048
Incendie	7 634
Risques divers	5 337

2.2 La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 260 372 DT.

2.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2025
24/02/2024	18/02/2025	2 000 000	9,70%	360	24 706
TOTAL		2 000 000			24 706

2.4 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 22/02/2022 à un emprunt obligataire de 2 000 000 DT émis par

la « BH LEASING 2022-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,70%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 83 128 DT.

2.5 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 09/05/2023 à un emprunt obligataire de 500 000 DT émis par la « BH LEASING 2023-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,60%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 35 604 DT.

2.6 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 15/03/2024 à un emprunt obligataire de 1 930 000 DT émis par la « BH LEASING 2024-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,70%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 173 921 DT.

2.7 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 16/07/2024 à un emprunt obligataire de 2 940 000 DT émis par la « BH LEASING 2024-2 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,70%.

Le montant des produits constatés en 2025 s'élève à 285 966 DT.

2.8 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «BH LEASING » a pris en location auprès de société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 417 663 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2025.

3. Personne concernée : la « BH EQUITY » : Administrateur :

3.1 La société « BH EQUITY a souscrit au cours de l'exercice 2025 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	154 476
Automobile	8 098
Assurances incendie et risques divers	2 236
Assurances vie	114 363

3.2 La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » dix-neuf conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 42 167 011 DT.

La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 0.5 % hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2025, totalisent un montant de 310 702 HT.

4. Personne concernée : la « BH-SICAF »: Administrateur :

4.1 La société «BH SICAF », a souscrit au cours de l'exercice 2025, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
----------------	--------------------

Assurance groupe	25 099
Incendie	212

B. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. La rémunération brute au titre de l'exercice 2025 du Directeur Général s'élève à 326 431 DT (y compris les charges patronales) soit un salaire net de 142 879 Dinars. Cette rémunération inclut

- Un Jeton de présence 4 000 DT net.
- Des avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction

La rémunération brute au titre de l'exercice 2025 du Directeur Général adjoint s'élève à 267 234 DT (y compris les charges patronales) soit un salaire net de 114 078 Dinars. Cette rémunération inclut des avantages en nature comportent 250 litres de carburant par mois avec voiture de fonction

C2. Les rémunérations et les primes attribuées aux membres du conseil d'administration, des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2025 à **171 501 DT** nettes.

C3. Une indemnité de **2 500 DT** net par réunion du conseil d'administration servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 18 décembre 2023 le montant global en 2025 s'élève à **10 000DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 Avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarak ZAHAF

P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2024 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 217 168 dinars, un actif net de 206 813 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 22 695 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport

de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2026

Le commissaire aux comptes :
Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

BILAN

Au 31 décembre 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	215 789	230 311
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		131 847	149 075
b - Obligations et valeurs assimilées		83 942	81 235
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		385	5 126
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	3-2	385	5 126
AC 3 - Créances d'exploitation		692	0
AC 4 - Autres actifs		302	0
TOTAL ACTIF		217 168	235 437
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-3	537	566
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	9 818	7 817
TOTAL PASSIF		10 355	8 382
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	3-5	199 765	219 364
CP 2 - Sommes distribuables		7 048	7 690
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 047	7 690
ACTIF NET		206 813	227 055
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		217 168	235 437

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		12 811	11 916
a- Revenus des actions	4-1	6 883	5 527
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 928	6 389
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	189	44
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 000	11 960
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-2 007	-1 849
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 993	10 111
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-2 758	-3 433
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 235	6 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 188	1 012
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		7 047	7 690
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 188	-1 012
* Variation des +/- values potentielles sur titres		20 429	988
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 285	-902
* Frais de négociation de titres		-683	520
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 695	7 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>22 695</u>	<u>6 071</u>
a - Résultat d'exploitation	8 235	6 678
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	20 429	-988
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-5 285	902
d - Frais de négociation de titres	-683	-520
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>-7 689</u>	<u>-7 280</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>-35 248</u>	<u>2 235</u>
a - Souscriptions	0	33 247
* Capital	0	32 134
* Régularisation des sommes non distrib.	0	-129
* Régularisations des sommes distrib.	0	1 242
b - Rachats	-35 248	-31 012
* Capital	-32 161	-30 517
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 899	922
* Régularisation des sommes distrib.	-1 188	-1 417
VARIATION DE L'ACTIF NET	-20 242	1 026
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	227 055	226 029
b - En fin de l'exercice	206 813	227 055
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	2 169	2 153
b - En fin de l'exercice	1 851	2 169
VALEUR LIQUIDATIVE	111,730	104,682
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	10,12%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025
(En dinar Tunisien)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2025, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon

le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN

3-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2025 un montant net de 230 406 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif	Intérêts courus/+ ou - V potentielle
Actions			118 022	131 847	60,71%	13 825
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 500	19 500	19 296	8,89%	-204
SFBT	TN0001100254	1 650	20 071	20 656	9,51%	586
TUNIS RE	TN0007380017	2000	19 098	20 290	9,34%	1 193
SOTUMAG	TN0006580013	1 350	12 240	12 132	5,59%	-108
SOTUVER	TN0006560015	1 500	18 149	20 717	9,54%	2 568
BIAT	TN0001800457	160	14 674	17 679	8,14%	3 005
BNA	TN0003100609	1 750	14 291	21 077	9,71%	6 786
Obligations et valeurs assimilées			81 260	83 942	38,65%	2 682
BTA 9.28% 14JUIN2031	TNN0SOORH1F1	85	81 260	83 942	38,65%	2 682
TOTAL			199 282	215 789	99,37%	16 507

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2024	234 103	3 144	-6 937	230 311	
Acquisitions de l'exercice	144 727	0	0	144 727	0
Obligations & Valeurs assimilés	87 490			87 490	
Actions	57 238			57 238	
Cession et remboursement de l'exercice	-179 548	-3 144	0	-182 693	-5 285
Obligations & Valeurs assimilées	-84 321	-3 144		-87 465	989
Actions	-95 228			-95 228	-6 274
Variation des +/- valeurs potentielles latentes	0	2 682	20 762	23 444	0
Actions			20 762	20 762	
Obligations & Valeurs assimilés		2 682		2 682	
Variation intérêts courus					
Solde au 31 décembre 2025	199 282	2 682	13 825	215 789	-5 285

3-2 : Disponibilités

Au 31 décembre 2025, les disponibilités s'élèvent à 385 dinars contre 5 126 Dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en Banque	385	2 689
Sommes à l'encaissement	0	2 437
Total	385	5 126

3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2025, le solde de ce poste s'élève à 537 dinars contre 566 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	314	360
Commission dépositaire	223	205
Total	537	566

3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2025, le solde de ce poste s'élève à 9 818 dinars contre 7 817 dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires de CAC à payer	9 715	7 715
Redevance CMF à payer	65	67
État retenue à la source	37	34
Total	9 818	7 817

3-5 : Capital

31 décembre 2025, le capital a atteint un niveau de 199 765 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 8,94 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025
Capital en début d'exercice	
Montant	219 364
Nombre de parts	2 169
Nombre de co-proprétaires	12
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-32 161
Nombre de titres rachetés	-318

Nombre co-proprétaires sortants	-1
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	20 429
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 285
Frais de négociation de titres	-683
Régularisation des sommes non distribuables	-1 899
Capital en fin d'exercice	
Montant	199 765
Nombre de parts	1 851
Nombre de co-proprétaires	11

3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2025, à 206 813 dinars, contre 227 055 dinars à la fin de l'année 2024 soit une diminution de 8.91%.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Capital	199 765	219 364
Sommes distribuables de l'exercice	7 047	7 690
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	0
Total	206 813	227 055

NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2025, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 12 811 dinars contre 11 916 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des actions	6 883	5 527
Intérêts BTA	5 928	6 389
Total	12 811	11 916

4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2025, 189 dinars contre 44 dinars au titre de l'exercice 2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Intérêts/ Compte de dépôt	189	44
Total	189	44

4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 2 007 dinars contre 1 849 dinars au titre de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Gestionnaire	1 784	1 644
Rémunération du dépositaire	223	205
Total	2 007	1 849

4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2025, un montant de 2 758 dinars contre 3 433 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	223	205
Publicité & publications	0	1 006
Autres charges	536	222
Total	2 758	3 433

Note 5- Autres Informations

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	7,023	5,514	5,968	7,985	5,110
Charges de gestion des placements	-1,084	-0,852	-0,955	-0,924	-0,946
Revenus nets des placements	5,939	4,662	5,013	7,061	4,164
Autres charges	-1,490	-1,583	-1,067	-1,030	-1,337
Résultat d'exploitation(1)	4,449	3,079	3,946	6,031	2,827
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,642	0,467	-0,013	0,003	-0,367
Sommes distribuables de l'exercice	3,807	3,546	3,933	6,034	2,461
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,037	0,456	-0,631	-0,159	-3,826
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-2,855	-0,416	2,679	2,349	-4,307

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Frais de négociation de titres	-0,369	0,240	-0,395	-1,392	-0,714
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	7,812	0,280	1,652	0,799	-8,847
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	12,261	3,359	5,598	6,830	-6,019
Résultat non distribuable de l'exercice	7,812	0,280	1,652	0,799	-8,847
Régularisation du résultat non distribuable	-1,026	0,366	-0,065	0,192	-1,189
Sommes non distribuables de l'exercice	6,786	0,646	1,587	0,991	-10,036
Distribution de dividendes	3,545	3,933	6,034	2,461	0,728
Valeur liquidative	111,730	104,682	104,983	105,468	100,904
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	216 934	226 542	227 763	214 291	186 307
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,93%	-0,82%	-0,90%	-0,94%	-1,00%
Autres charges / actif net moyen	-1,27%	-1,52%	-1,01%	-1,05%	-1,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	2,95%	3,73%	6,12%	2,99%

FCP INNOVATION
SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du Fond Commun de Placement « **FCP INNOVATION** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP INNOVATION pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatifs aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2025, les valeurs mobilières du fonds représentent **80,45 %** du total de l'actif, dépassant ainsi le taux de 80% prévu par l'article 2 dudit décret.

Tunis, le 24 février 2026

Le commissaire aux comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN ARRETE
Au 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
ACTIF			
Portefeuille titres	<u>4</u>	3 424 861	3 308 477
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 221 719	3 153 490
Titres des Organismes de placement collectif		203 142	154 987
Placements monétaires et disponibilités		832 170	845 809
Placements monétaires	<u>5</u>	604 520	0
Disponibilités	<u>6</u>	227 649	845 809
Créances d'exploitation		0	0
Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		4 257 031	4 154 286
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	<u>7</u>	17 868	16 810
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>8</u>	10 006	11 571
TOTAL PASSIF		27 874	28 381
CAPITAL	<u>9</u>	4 089 146	3 932 173
SOMMES DISTRIBUABLES		140 011	193 731
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	23
Sommes distribuables de l'exercice en cours		140 001	193 709
TOTAL ACTIF NET		4 229 157	4 125 905
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		4 257 031	4 154 286

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2025 au 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	<u>10</u>	200 427	255 458
Dividendes		200 427	255 458
Revenus des placements monétaires	<u>11</u>	22 200	1 467
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		222 626	256 925
Charges de gestion des placements	<u>12</u>	(54 894)	(52 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		167 732	204 652
Autres charges d'exploitation	<u>13</u>	(9 877)	(12 305)
RESULTAT D'EXPLOITATION		157 855	192 347
Régularisation du résultat d'exploitation		(17 854)	1 362
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		140 001	193 709
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 854	(1 362)
Variation des +/- value potentielles sur Titres		290 775	27 410
+/- Values réalisées sur cession des titres		90 453	72 248
Frais de négociation des titres		(23 170)	(34 707)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		515 914	257 298

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**PERIODE DU 01/01/2025 au 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinars)**

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<u>AN1- Variation actif net résultant des opérations D'exploitation</u>	<u>515 914</u>	<u>257 298</u>
a- Résultat d'exploitation	157 855	192 347
b- Variation des +/-val potentielles sur titres	290 775	27 410
c- +/-Val réalisées sur cession des titres	90 453	72 248
d- Frais de négociation des titres	(23 170)	(34 707)
<u>AN2- Distribution de dividendes</u>	<u>(216 715)</u>	<u>(164 838)</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>(195 946)</u>	<u>28 159</u>
<i>a- Souscriptions</i>		
* Capital (souscriptions)	507 861	26 875
* Régularisation des sommes non distribuables	19 028	(77)
* Régularisations des sommes distribuables de l'ex clos	25 021	0
* Régularisations des sommes distribuables de l'ex en cours	1 232	1 361
<i>b- Rachats</i>		
* Capital (rachats)	(715 634)	0
* Régularisation des sommes non distribuables	(13 533)	0
* Régularisations des sommes distribuables de l'ex clos	(2 027)	0
* Régularisations des sommes distribuables de l'ex en cours	(19 086)	0
* Droits de sortie	1 193	0
Variation de l'actif net	<u>103 253</u>	<u>120 620</u>
<u>AN4- Actif net</u>		
a- En début d'exercice	4 125 905	4 005 285
b- En fin d'exercice	4 229 157	4 125 905
<u>Nombre d'actions</u>		
a- En début d'exercice	31 946	31 724
b- En fin d'exercice	30 258	31 946
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>139,770</u>	<u>129,152</u>
<u>AN6- TAUX DE RENDEMENT</u>	<u>12,92%</u>	<u>6,41%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 424 861 D et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2025	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		3 038 137	3 221 719	75,68%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	6 000	357 990	400 518	9,41%
TN0001800457	BIAT	1 500	165 500	165 740	3,89%
TN0003100609	BNA	12 000	146 520	144 528	3,40%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	48 486	86 940	90 669	2,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	30 000	363 654	385 920	9,07%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	17 000	137 893	148 835	3,50%
TN0005700018	POULINA HOLDING GROUP	10 000	144 107	183 360	4,31%
TN0007610017	SAH	21 000	256 578	289 884	6,81%
TN0001100254	SFBT	24 300	302 506	304 212	7,15%
TN0007630015	SOTIPAPIER	43 437	241 608	119 712	2,81%
TN0006580013	SOTUMAG	10 000	91 305	89 870	2,11%
TN0006560015	SOTUVER	24 500	284 999	338 370	7,95%
TN000606001	STAR	1 300	69 200	82 915	1,95%
TN0007380017	TUNIS RE	19 366	148 030	196 468	4,62%
TN0007720014	UNIMED	29 668	241 306	280 719	6,59%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		206 414	203 142	4,77%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	1234	141 897	139 783	3,28%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	595	64 517	63 360	1,49%
	Total		3 244 551	3 424 861	80,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2024	3 418 942	-110 465	3 308 477	
Acquisitions de l'exercice				
Actions et droits	1 867 538		1 867 538	
Titres OPCVM	1 975 748		1 975 748	
Cessions de l'exercice				
Actions et droits	-2 091 433		-2 091 433	138 702
Titres OPCVM	-1 926 244		-1 926 244	-48 248
Variation des plus ou moins-values latentes		290 775	290 775	
Soldes au 31/12/2025	3 244 551	180 310	3 424 861	90 453

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de la rubrique "placements monétaires" s'élève, au 31 décembre 2025 à 604 520 D contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

Libellé	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes à Terme STB		
Placement au 23/02/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	604 520	0
Total	604 520	0

NOTE 6 : DISPONIBILITES

Le solde de la rubrique "disponibilités" s'élève, au 31 décembre 2025 à 227 649 D contre un solde de 845 809 D au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

Désignation	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Avoirs en Banque	227 649	823 006
Sommes à l'encaissement	0	22 802
Total	227 649	845 809

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 17 868 D contre 16 810 D au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du Gestionnaire	15 153	15 287
Rémunération du dépositaire	2 715	1 523
Total	17 868	16 810

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 10 006 D contre 11 571 D au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	9 680	11 249
Redevance CMF	326	322
Total	10 006	11 571

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	3 932 173
Nombre de parts émises	31 946
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	507 861
Nombre de parts émises	4 126
Nombre de copropriétaires nouveaux	12

Rachats effectués

Montant	715 634
Nombre de parts rachetées	5 814
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	290 775
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	90 453
Frais de négociation de titres	-23 170
Régularisation des sommes non distribuables	5 494
Droits de sortie	1 193

Capital au 31-12-2025

Montant	4 089 146
Nombre de titres	30 258
Nombre d'actionnaires	18

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 200 427 D, contre 255 458 D au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>Année 2025</u>	<u>Année 2024</u>
<u>Dividendes</u>		
Des actions admises à la cote de la Bourse	120 737	126 721
Des titres OPCVM	79 690	128 737
Total	200 427	255 458

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 22 200 D contre 1 467 D au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

	<u>Année 2025</u>	<u>Année 2024</u>
Intérêts des comptes à terme	13 691	0
Intérêts des certificats de dépôt	5 392	0
Intérêts des dépôts à vue	3 117	1 467
Total	22 200	1 467

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à 54 894 D, contre 52 273 D au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>Année 2025</u>	<u>Année 2024</u>
Rémunération du Gestionnaire	49 904	47 521
Rémunération du dépositaire	4 990	4 752
Total	54 894	52 273

NOTE 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à 9 877 D contre 12 305 D au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>Année 2025</u>	<u>Année 2024</u>
Redevance CMF	4 194	3 993
Honoraires commissaire aux comptes	5 421	6 828
Honoraires intermédiaires	0	224
Impôts et taxes	210	334
Publicité et Publications	0	905
Services bancaires et assimilés	52	21
Total	9 877	12 305

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,358	8,042	7,262	7,290	4,859
Charges de gestion des placements	(1,814)	(1,636)	(1,651)	(1,628)	(1,713)
Revenu net des placements	5,543	6,406	5,611	5,662	3,146
Autres charges	(0,326)	(0,385)	(0,414)	(0,307)	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	5,217	6,021	5,196	5,355	2,987
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,590)	0,043	0,000	(0,025)	(0,105)
Sommes distribuables de l'exercice	4,627	6,064	5,196	5,330	2,882
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,590	(0,043)	0,000	0,025	0,105
Variation des plus (ou moins) values potentielles des titres	9,610	0,858	(0,500)	8,112	(13,824)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,989	2,262	2,927	(7,799)	0,674
Frais de négociation des titres	(0,766)	(1,086)	(1,110)	(1,608)	(0,801)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	11,834	2,033	1,316	(1,295)	(13,952)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	17,051	8,054	6,512	4,059	(10,965)
Droit de sortie	0,039	0,000	0,000	0,000	0,000

Résultat non distribuable de l'exercice	11,873	2,033	1,316	(1,295)	(13,952)
Régularisation du résultat non distribuable	0,182	(0,002)	0,000	0,012	0,519
Sommes non distribuables de l'exercice	12,055	2,031	1,316	(1,284)	(13,433)
Distribution des dividendes	6,064	5,196	5,330	2,880	2,805
Valeur Liquidative	139,770	129,152	126,254	125,072	123,905

Ratios de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,31%	1,29%	1,31%	1,31%	1,26%
Autres charges / actif net moyen :	0,24%	0,30%	0,25%	0,12%	0,27%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,78%	4,73%	4,28%	2,20%	1,95%
Actif net moyen	4 177 451	4 065 502	3 998 222	3 945 656	4 144 093

14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

-BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026. Ces états financiers sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 décembre 2025
(En milliers de dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	387 138	467 479
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	5 000 205	4 678 032
Créances sur la clientèle	IV-3	13 068 032	12 785 874
Portefeuille-titres commercial	IV-4	2 044 076	1 353 637
Portefeuille d'investissement	IV-5	6 484 574	5 417 845
Titres mis en équivalence	IV-6	9 875	10 074
Valeurs immobilisées	IV-7	877 329	767 096
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8	39 444	42 402
Autres actifs	IV-9	885 091	755 755
Total des actifs		28 795 764	26 278 194
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	V-1	550	594
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	306 901	458 282
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	21 723 249	20 113 753
Emprunts et ressources spéciales	V-4	622 162	499 906
Autres passifs	V-5	1 834 551	1 704 234
Total des passifs		24 487 413	22 776 769
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	1 651 719	1 121 163
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	83 110	65 986
Total des intérêts minoritaires		1 734 829	1 187 149
CAPITAUX PROPRES			
Capital		204 000	204 000
Réserves consolidées		1 902 372	1 730 867
Autres capitaux propres		2	3
Résultat consolidé de l'exercice		467 148	379 406
Total des capitaux propres	VII	2 573 522	2 314 276
Total des passifs et des capitaux propres		28 795 764	26 278 194

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2025

(En milliers de dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	3 084 728	2 776 490
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	790 232	557 360
b- En faveur de la clientèle	2 294 496	2 219 130
Crédits documentaires	958 311	1 081 217
a- En faveur de la clientèle	906 692	988 019
b- Autres	51 619	93 198
Total des passifs éventuels	4 043 039	3 857 707
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financements donnés	1 955 355	1 355 283
a-Engagements de financements donnés aux établissements financiers	20 000	-
b- En faveur de la clientèle	1 935 355	1 355 283
Engagements sur titres	3	454
a- Participations non libérées	3	453
b- Titres à recevoir	-	1
Total des engagements donnés	1 955 358	1 355 737
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	6 179 909	5 151 238
Total des engagements reçus	6 179 909	5 151 238

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(En milliers de dinars)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	1 507 763	1 498 294
Commissions (en produits)	VIII-1-2	302 011	288 901
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	319 570	264 825
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	532 864	365 537
Primes d'assurance émises	VIII-1-5	261 168	219 489
Total des produits d'exploitation bancaire		2 923 376	2 637 046
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(865 868)	(792 827)
Commissions encourues	VIII-2-2	(3 973)	(5 112)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(383)	(279)
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-3	(114 562)	(88 542)
Total des charges d'exploitation bancaire		(984 786)	(886 760)
Produit Net Bancaire		1 938 590	1 750 286
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(384 957)	(277 213)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(12 065)	(24 464)
Autres produits d'exploitation	VIII-5	120 562	104 417
Frais de personnel	VIII-6	(480 639)	(406 278)
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(308 734)	(307 352)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(59 959)	(62 459)
Résultat d'exploitation		812 798	776 937
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(352)	(84)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(1 299)	(2 318)
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(258 083)	(329 156)
Résultat des activités ordinaires		553 064	445 379
Part de résultat revenant aux minoritaires		(83 110)	(65 986)
Résultat des activités ordinaires du groupe		469 954	379 393
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VIII-11	(2 806)	13
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe		467 148	379 406
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		467 148	379 406

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

(En milliers de dinars)

	Exercice 2025	Exercice 2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	2 530 351	2 388 629
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(1 163 101)	(1 018 891)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	223 324	(247 569)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(485 054)	(553 806)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	1 551 371	2 037 816
Titres de placement / Titres de transaction	(16 223)	(92 675)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(763 153)	(705 012)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	157 637	141 101
Impôts sur les sociétés	(390 404)	(334 287)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 644 748	1 615 306
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	474 688	281 655
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(1 049 523)	(1 495 354)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(151 323)	(129 307)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(726 158)	(1 343 006)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	76 374	(105 798)
Augmentation / diminution ressources spéciales	503	904
Dividendes versés et autres distributions	(257 250)	(229 407)
Autres flux de financement	497 241	269 179
Flux de trésorerie net liés aux activités de financement	316 868	(65 122)
Effet du reclassement du portefeuille BTA sur les liquidités et équivalents de liquidités	(6 896)	(1 362)
Effet de la variation du périmètre de consolidation	-	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 834	4 053
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	1 264 396	209 869
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	3 458 656	3 248 787
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	4 723 052	3 458 656

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2025

Note I – Principes généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

La responsabilité de la société mère pour combler les passifs des entreprises associées est limitée à hauteur de sa participation.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du Groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2025 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2025 et un montant des produits réservés.

Il convient de noter qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et afin de se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement).

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 399,9 MD au 31 décembre 2025.

II-8. Faits saillants de l'exercice

- 1- L'article premier de la loi n° 2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée jusqu'à la date du 31 décembre 2025, sont comptabilisés compte tenu du nouveau taux ajusté.

- 2- En date du 26 décembre 2024, l'administration fiscale a communiqué à la BIAT un avis de vérification approfondie des impôts et taxes de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ont été clôturées, et l'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

- 3- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté de ces états financiers.

- 4- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a communiqué à la BIAT un avis de vérification comptable au titre des exercices 2021, 2022 et 2023. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ne sont pas clôturées.

- 5- En 2025, les deux Fonds Communs de Créances FCC1 et FCC2 ont été liquidés.

- 6- Tunisie Valeurs a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, et portant sur l'ensemble des impôts, taxes et contributions auxquels la société est soumise.

Les chefs de redressement ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société, à l'exception d'un seul qui reste en discussion avec l'administration fiscale. Tunisie Valeurs estime disposer de tous les éléments nécessaires pour se défendre.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2025 les provisions jugées suffisantes.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie Valeurs Assets Management	99,60	99,02	99,60	99,02
BIAT Capital Risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
SPT Salloum	50,76	50,76	50,76	50,76
BIAT Innovation & Technology	100,00	100,00	99,99	99,99
Société la PROTECTRICE	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances BIAT	94,48	94,48	94,48	94,48
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	90,35	90,35	89,87	89,87
SICAV Trésor	10,81	7,47	9,89	7,64
SICAV Prosperity	25,76	25,76	25,26	25,26
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Support et Maintenance Express	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,67	57,48	62,67	57,48
Société Palm Links Immobilière	94,12	94,12	94,12	94,12
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	98,80	98,68	98,80	98,68
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	60,00	60,00	60,00	60,00
SICAV Patrimoine Obligataire	0,37	0,33	1,31	1,21
Fonds Commun de Créances 1 (*)	-	-	100,00	100,00
FCP BIAT Epargne Actions	0,43	0,43	0,52	0,51
Fonds Commun de Créances 2 (*)	-	-	100,00	100,00
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
SPT Mohamed V	88,92	88,92	88,92	88,92
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,91	100,00	99,91
SPT SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	65,59	64,48	65,59	64,48
SPT Hammamet	93,89	93,89	93,89	93,89
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	40,00	40,00
INMA Holding	23,50	40,00	23,50	40,00
Skanes Loisirs et Culture	40,00	40,00	40,00	40,00
Fonds d'amorçage ANAVA	20,12	20,12	20,12	20,12
Tunisie Valeurs	99,41	99,41	99,41	99,41
Tunisia Tourism Group	100,00	100,00	100,00	100,00
Value Digital Services	60,00	60,00	60,00	60,00
Société Golf de Tunisie	67,10	67,10	67,10	67,10
Prospera Capital	99,99	98,77	99,99	98,77
FCP Valeurs Sérénité 2028	0,21	0,21	0,21	0,20
Prospera Holding	99,99	99,42	99,99	99,42
Adam Golf Tunisie	49,00	32,88	49,00	32,88

(*) Entités sorties du périmètre de consolidation après liquidation

III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2025, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Salloum	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 1	Hors périmètre	Intégration Globale
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 2	Hors périmètre	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Hammamet	Intégration Globale	Intégration Globale
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Intégration Globale
INMA Holding	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Skanes Loisirs et Culture	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	Intégration Globale
Value Digital Services	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Holding	Intégration Globale	Intégration Globale
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale

Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2025	31/12/2024
Encaisses	196 361	178 865
Avoirs chez la BCT	190 689	288 526
Avoirs chez la CCP	88	88
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	387 138	467 479

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 398 386	4 081 672
Créances sur les établissements financiers (b)	601 819	596 360
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	5 000 205	4 678 032

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de prêts à la BCT	3 590 256	3 222 975
Comptes de prêts du marché interbancaire	650 154	704 904
Créances rattachées sur prêts	15 738	12 487
Comptes correspondants NOSTRI	124 689	96 492
Comptes correspondants LORI	710	193
Créances rattachées sur comptes correspondants	61	154
Valeurs non imputées	16 778	44 467
Total	4 398 386	4 081 672

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits accordés aux sociétés de leasing	396 941	425 977
Crédits accordés aux autres établissements financiers	200 600	164 201
Créances et dettes rattachées	4 278	6 182
Total	601 819	596 360

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés. Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle	1 040 488	1 104 285
Autres crédits à la clientèle	13 264 214	12 836 774
Crédits sur ressources spéciales	81 272	84 103
Total	14 385 974	14 025 162
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(917 983)	(839 329)
Provisions collectives	(399 959)	(399 959)
Total Créances sur la clientèle	13 068 032	12 785 874

IV-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésor assimilables	702 971	171 226
Bons de trésor à court terme	42 472	15 068
Titres de transaction	745 443	186 294
Obligations émises par les sociétés privées	278 750	262 526
Autres placements	1 019 883	904 817
Titres de placement	1 298 633	1 167 343
Total Portefeuille-titres commercial	2 044 076	1 353 637

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Encours brut des titres d'investissement	6 327 088	5 315 671
Créances rattachées sur titres d'investissements	233 715	175 090
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(76 229)	(72 916)
Total Portefeuille d'investissement	6 484 574	5 417 845

IV-6. Titres mis en équivalence

	31/12/2025	31/12/2024
Institut Tunis Dauphine	743	1 031
Skanes Loisirs et Culture	3 400	3 400
Fonds d'amorçage ANAVA	5 732	5 643
Total Titres mis en équivalence	9 875	10 074

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	122 675	112 241
Amortissement des immobilisations incorporelles	(98 246)	(94 806)
Immobilisations corporelles	1 052 966	980 762
Amortissements des immobilisations corporelles	(438 679)	(414 696)
Immobilisations en cours et avances	238 613	183 595
Total Valeurs immobilisées	877 329	767 096

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Effet change	Reclass-ements	31/12/2025
Licence	40 079	78	(121)	-	826	40 862
Logiciels informatiques	56 687	1 086	(282)	-	9 133	66 624
Fonds de commerce et droit au bail	15 131	-	-	-	-	15 131
Autres immobilisations incorporelles	344	-	(290)	4	-	58
Total Immobilisations incorporelles	112 241	1 164	(693)	4	9 959	122 675
Terrains	236 936	16 512	-	-	4 923	258 371
Constructions	244 688	390	(2 093)	-	1 779	244 764
Agencement, aménagement des constructions	187 937	3 210	(6 210)	20	23 585	208 542
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	546	-	(2)	2	-	546
Mobilier de bureaux	30 221	231	(833)	3	6 775	36 397
Matériel informatique	84 249	1 426	(3 951)	1	7 194	88 919
Matériel de transport	7 425	888	(671)	-	-	7 642
Constructions non affectées aux activités professionnelles	65 115	316	-	-	-	65 431
Installations générales des constructions	15 026	13 526	(308)	-	-	28 244
Matériel d'exploitation bancaire	35 000	1 665	(1 610)	-	2 895	37 950
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	2 502	127	-	-	(1 003)	1 626
Equipements de bureaux	20 794	197	(433)	-	2 661	23 219
Agencement des équipements de bureaux	1 851	1	(358)	-	-	1 494
Agencement du mobilier de bureaux	10 139	48	(611)	-	2 655	12 231
Matériel et outillage	37 092	664	(330)	-	-	37 426
Autres immobilisations corporelles	1 077	-	-	-	(1 077)	-
Total Immobilisations corporelles	980 762	39 201	(17 410)	26	50 387	1 052 966
Travaux en cours	175 451	116 698	-	-	(57 255)	234 894
Avances sur immobilisations en cours	8 144	2 676	(4 009)	-	(3 092)	3 719
Total Brut des valeurs immobilisées	1 276 598	159 739	(22 112)	30	(1)	1 414 254

	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2024	Dotation	Régularisation Cession et reclassement	Effet change	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Licence	(36 438)	(1 958)	121	-	(38 275)	2 587
Logiciels informatiques	(54 046)	(1 756)	4	-	(55 798)	10 826
Fonds de commerce et droit au bail	(3 984)	(134)	-	-	(4 118)	11 013
Autres immobilisations incorporelles	(338)	(4)	291	(4)	(55)	3
Total Immobilisations incorporelles	(94 806)	(3 852)	416	(4)	(98 246)	24 429
Terrains	(24)	-	-	-	(24)	258 347
Constructions	(106 184)	(7 183)	701	-	(112 666)	132 098
Agencement, aménagement des constructions	(124 568)	(10 238)	3 718	(1)	(131 089)	77 453
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(423)	-	-	-	(423)	123
Mobilier de bureaux	(19 563)	(2 207)	833	(3)	(20 940)	15 457
Matériel informatique	(59 352)	(6 770)	5 125	(1)	(60 998)	27 921
Matériel de transport	(4 821)	(865)	632	-	(5 054)	2 588
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(13 419)	(2 485)	-	-	(15 904)	49 527
Installations générales des constructions	(12 651)	(270)	1 446	(17)	(11 492)	16 752
Matériel d'exploitation bancaire	(23 752)	(3 325)	1 611	-	(25 466)	12 484
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(1 070)	(66)	10	-	(1 126)	500

	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2024	Dotation	Régularisation Cession et reclassement	Effet change	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Equipements de bureaux	(16 460)	(1 431)	(1 062)	-	(18 953)	4 266
Agencement des équipements de bureaux	(1 697)	(24)	358	-	(1 363)	131
Agencement du mobilier de bureaux	(7 730)	(519)	580	-	(7 669)	4 562
Matériel et outillage	(20 386)	(2 857)	327	-	(22 916)	14 510
Autres immobilisations corporelles	(1 077)	-	1 077	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	(413 177)	(38 240)	15 356	(22)	(436 083)	616 883
Travaux en cours	-	-	(846)	-	(846)	234 048
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-	3 719
Prov. Autres immobilisations corporelles	(1 519)	-	(231)	-	(1 750)	(1 750)
Total Net des valeurs immobilisées	(509 502)	(42 092)	14 695	(26)	(536 925)	877 329

IV-8. Écarts d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 42 402 mD en décembre 2024 à 39 444 mD en décembre 2025, soit une diminution de 2 958 mD.

	Val Brute 31/12/2025	Amort cumulés 31/12/2025	VCN 31/12/2025	Val Brute 31/12/2024	Amort cumulés 31/12/2024	VCN 31/12/2024
Écarts d'acquisition positifs	69 921	(30 477)	39 444	69 921	(27 519)	42 402
Titres détenus par BIAT	68 580	(29 136)	39 444	68 580	(26 178)	42 402
SPT Salloum	171	(171)	-	171	(171)	-
Société Golf Sousse Monastir	881	(881)	-	881	(881)	-
Assurances BIAT	10 801	(7 060)	3 741	10 801	(6 520)	4 281
BIAT Capital Risque	95	(95)	-	95	(95)	-
SICAF BIAT	44	(44)	-	44	(42)	2
MFCP El Fejja	282	(85)	197	282	(71)	211
Société Tanit International	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
SOPIAT	49	(47)	2	49	(44)	5
Société la PROTECTRICE	1 741	(1 741)	-	1 741	(1 741)	-
Tunisie Valeurs	38 377	(11 091)	27 286	38 377	(9 172)	29 205
Value Digital Services	4 865	(730)	4 135	4 865	(486)	4 379
SPT Mohamed V	4 734	(651)	4 083	4 734	(415)	4 319
Titres détenus par SGP	1 015	(1 015)	-	1 015	(1 015)	-
BIAT Innovation & Technology	78	(78)	-	78	(78)	-
Société Golf Sousse Monastir	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BIAT Capital Risque	18	(18)	-	18	(18)	-
SICAF BIAT	18	(18)	-	18	(18)	-
Titres détenus par SICAF	308	(308)	-	308	(308)	-
Société Support et Maintenance Express	131	(131)	-	131	(131)	-
Société la PROTECTRICE	122	(122)	-	122	(122)	-
Société Générale de Placement	34	(34)	-	34	(34)	-
SOPIAT	21	(21)	-	21	(21)	-
Écart d'acquisition négatif	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Titres détenus par TTG	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Société Golf de Tunisie	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Total	53 441	(13 997)	39 444	53 441	(11 039)	42 402

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 755 755 mD en décembre 2024 à 885 091 mD en décembre 2025, enregistrant une augmentation de 129 336 mD ou 17,11%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre décembre 2024 et décembre 2025, un accroissement de 2 517 570 mD ou 9,58%, en passant de 26 278 194 mD à 28 795 764 mD.

NOTE V – Passifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

	31/12/2025	31/12/2024
Chèques BCT en attente de règlement	540	554
Comptes BCT en devises	10	40
Total Banque Centrale et CCP	550	594

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	280 359	412 924
Dépôts des établissements financiers (b)	26 542	45 358
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	306 901	458 282

(a) Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt en dinars auprès des banques	36 990	49 995
Dépôts des correspondants Banquiers	150 576	259 174
Autres sommes dues	92 786	103 277
Dettes rattachées	7	478
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	280 359	412 924

(b) Les dépôts des établissements financiers sont passés de 45 358 mD en décembre 2024 à 26 542 mD en décembre 2025.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	10 485 672	10 101 066
Dépôts d'épargne	5 742 181	5 211 993
Comptes à échéance	3 745 657	3 326 471
Bons à échéance	336 385	311 784
Certificats de dépôts marché monétaire	758 000	446 000
Dettes rattachées	121 205	115 490
Autres sommes dues	534 149	600 949
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	21 723 249	20 113 753

V-4. Emprunts et ressources spéciales

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	41 119	40 281
Dettes rattachées sur ressources spéciales	602	569
Fonds publics	39 247	39 687
Total fonds publics et des organismes extérieurs	80 968	80 537
Emprunts subordonnés	523 569	402 270
Dettes rattachées aux emprunts	17 625	17 099
Total Emprunts et ressources spéciales	622 162	499 906

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 1 704 234 mD au 31 décembre 2024 à 1 834 551 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 130 317 mD ou 7,65%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Tunisie Valeurs Assets Management	3	121	3	54
BIAT Capital Risque	116	157	102	134
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
SPT Salloum	2 168	(9)	2 163	5
Assurances BIAT	5 705	1 411	4 638	1 093
Société FAIZA	4	(2)	-	-
SICAV Opportunity	67	-	60	(1)
SICAV Trésor	164 557	10 201	145 657	10 056
SICAV Prosperity	2 575	66	2 339	73
Société Golf Sousse Monastir	(262)	262	78	(340)
Société Palm Links Immobilière	128	6	123	6
Société Tanit International	12 215	95	6 619	240
Société Tunisie Titrisation	1	-	1	-
MFCP El Fejja	26 399	1 404	26 020	379
SICAV Patrimoine Obligataire	1 237 568	72 315	771 072	52 947
FCP BIAT Epargne Actions	92 483	(1 733)	61 252	1 109
Société Touristique Sahara Palace	(241)	(198)	-	(241)
SPT Mohamed V	4 052	274	3 756	296
SPT SFAX	1 396	(179)	1 377	18
SPT Hammamet	5 789	(192)	6 122	(333)
FCP Equity Performance	5 154	(18)	4 158	131
Hammamet Leisure Company	4 903	(2 552)	7 141	(2 239)
Tunisie Valeurs	224	(9)	180	15
Value Digital Services	5 174	480	5 041	664
Société Golf de Tunisie	19 515	243	19 603	(35)
Prospera Capital	5	7	-	5
FCP Valeurs Sérénité 2028	61 651	972	53 493	1 911
Prospera Holding	165	(25)	-	-
Adam Golf Tunisie	204	13	164	39
Total	1 651 719	83 110	1 121 163	65 986

NOTE VII – État des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	2 044 262	426 041	1 933 419	344 348
Tunisie Valeurs Assets Management	81	12 132	58	5 396
BIAT Capital Risque	1 241	8 013	541	6 824
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	13 069	4 524	10 391	5 784
SICAF BIAT	3 515	546	3 034	313
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(34)	(167)	(15)	148
SPT Salloum	(313)	(9)	(309)	(4)
BIAT Innovation & Technology	(1 039)	593	83	(1 208)
Société la PROTECTRICE	(12 815)	(315)	(11 872)	(943)
Assurances BIAT	63 209	23 580	45 509	18 156
Société FAIZA	(716)	(1)	(716)	(3)
SICAV Opportunity	136	(1)	44	(8)
SICAV Trésor	2 340	823	4 371	831
SICAV Prosperity	382	23	279	25
Société Générale de Placement	3 014	346	2 868	133
Société Support et Maintenance Express	1 911	97	2 065	(301)
Société Golf Sousse Monastir	(29 940)	(2 795)	(29 481)	(459)
Société Palm Links Immobilière	442	90	352	90
Société Tanit International	(3 160)	195	(14 678)	494
Société Tunisie Titrisation	(158)	30	(186)	22
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	13 154	2 091	12 599	555
SICAV Patrimoine Obligataire	521	241	597	646
Fonds Commun de Créances 1	-	-	1 592	580
FCP BIAT Epargne Actions	248	(7)	164	6
Fonds Commun de Créances 2	-	-	442	403
Société Touristique Sahara Palace	(11 383)	(408)	(10 888)	(496)
SPT Mohamed V	4 055	1 965	1 915	2 140
Institut Tunis Dauphine	135	(292)	108	23
BIAT Consulting	(993)	(208)	(713)	135
SPT SFAX	(7 699)	(859)	(7 786)	88
BIAT France	1 981	205	1 588	315
SPT Hammamet	(20 743)	(2 943)	(15 631)	(5 112)
FCP Equity Performance	2 267	(33)	987	237
Hammamet Leisure Company	(12 101)	(1 702)	(13 609)	(1 492)
INMA Holding	(200)	-	(200)	-
Fonds d'amorçage ANAVA	(207)	(61)	199	(107)
Tunisie Valeurs	6 825	(3 421)	1 146	592
Tunisia Tourism Group	2 663	1 517	1 226	1 437
Value Digital Services	139	476	183	753
Société Golf de Tunisie	15 293	496	15 474	(71)
Prospera Capital	15	599	(380)	395
FCP Valeurs Sérénité 2028	26	2	11	4
Prospera Holding	26 853	(4 261)	10	(1 282)
Adam Golf Tunisie	98	6	79	19
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	2 106 374	467 148	1 934 870	379 406

Société Consolidée	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des dividendes	Provisions et réévaluation	Ecart d'évaluation	Plus-value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	1 982 554	-	-	-	10 332	42 649	-	(10 595)	19 322	-	2 044 262
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	587	(526)	-	-	23	-	-	-	-	(3)	81
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	6 672	(4 696)	95	(95)	467	-	-	(1 086)	-	(116)	1 241
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	5 511	(1 018)	-	-	-	-	-	-	8 576	-	13 069
SICAF BIAT	Intégration Globale	20 985	(19 000)	62	(59)	377	1 150	-	-	-	-	3 515
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	28 144	(27 616)	70	(66)	9	-	-	(717)	143	(1)	(34)
SPT Salloum	Intégration Globale	4 403	(2 548)	171	(171)	-	-	-	-	-	(2 168)	(313)
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	721	(2 003)	78	(78)	-	-	-	-	243	-	(1 039)
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(2 754)	(8 999)	1 863	(1 863)	-	-	-	(1 322)	260	-	(12 815)
Assurances BIAT	Intégration Globale	103 138	(38 623)	10 801	(6 520)	118	-	-	-	-	(5 705)	63 209
Société FAIZA	Intégration Globale	229	(541)	-	-	-	(400)	-	-	-	(4)	(716)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	693	(490)	-	-	-	-	-	-	-	(67)	136
SICAV Trésor	Intégration Globale	178 057	(11 160)	-	-	-	-	-	-	-	(164 557)	2 340
SICAV Prosperity	Intégration Globale	3 469	(512)	-	-	-	-	-	-	-	(2 575)	382
Société Générale de Placement	Intégration Globale	3 452	(3 292)	34	(34)	316	2 538	-	-	-	-	3 014
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	6 383	(4 656)	131	(131)	162	22	-	-	-	-	1 911
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(13 153)	(4 166)	1 818	(1 818)	-	-	-	(18 453)	5 570	262	(29 940)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	2 180	(1 610)	-	-	-	-	-	-	-	(128)	442
Société Tanit International	Intégration Globale	41 277	(28 300)	6 540	(6 540)	-	1 663	-	(7 406)	1 821	(12 215)	(3 160)
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	270	(427)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(158)
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	65 080	(26 648)	282	(71)	-	-	1 808	(1 123)	225	(26 399)	13 154
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	1 241 841	(3 752)	-	-	-	-	-	-	-	(1 237 568)	521
Fonds Commun de Créances 1	Hors périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	92 885	(154)	-	-	-	-	-	-	-	(92 483)	248
Fonds Commun de Créances 2	Hors périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(3 819)	(8 000)	-	-	-	-	-	-	195	241	(11 383)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	34 242	(32 781)	4 733	(415)	-	-	-	-	2 328	(4 052)	4 055
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	1 035	(900)	-	-	-	-	-	-	-	-	135
BIAT Consulting	Intégration Globale	287	(1 436)	-	-	-	-	-	-	156	-	(993)
SPT SFAX	Intégration Globale	7 537	(14 400)	-	-	-	6	-	(1 671)	2 225	(1 396)	(7 699)
BIAT France	Intégration Globale	4 901	(2 920)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 981
FCP Equity Performance	Intégration Globale	14 828	(7 407)	-	-	-	-	-	-	-	(5 154)	2 267
SPT Hammamet	Intégration Globale	99 800	(109 660)	-	-	-	-	-	-	(5 094)	(5 789)	(20 743)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	12 316	(15 370)	-	-	-	-	-	-	(4 144)	(4 903)	(12 101)
INMA Holding	Mise en équivalence	-	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)
Skanes Loisirs et Culture	Mise en équivalence	3 400	(3 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	5 793	(6 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	(207)
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	48 962	(77 903)	38 377	(9 172)	5 373	-	2 623	(1 115)	(96)	(224)	6 825
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	47 663	(45 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 663
Value Digital Services	Intégration Globale	12 934	(12 000)	4 865	(486)	-	-	-	-	-	(5 174)	139
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	59 308	(24 500)	(16 480)	16 480	-	-	-	-	-	(19 515)	15 293
Prospera Capital	Intégration Globale	1 520	(1 500)	-	-	-	-	-	-	-	(5)	15
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	61 781	(104)	-	-	-	-	-	-	-	(61 651)	26
Prospera Holding	Intégration Globale	28 517	(1 499)	-	-	-	-	-	-	-	(165)	26 853
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	306	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(204)	98
Total consolidé		4 213 935	(555 721)	53 440	(11 039)	17 177	47 628	4 431	(43 488)	31 730	(1 651 719)	2 106 374

Société Consolidée	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des dividendes	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	385 264	4 317	(10 332)	-	-	46 792	-	426 041
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	12 276	-	(23)	-	-	-	(121)	12 132
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	8 637	-	(467)	-	-	-	(157)	8 013
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	3 694	-	-	-	-	830	-	4 524
SICAF BIAT	Intégration Globale	824	101	(377)	-	(2)	-	-	546
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	(156)	-	(9)	-	(2)	-	-	(167)
SPT Salloum	Intégration Globale	(18)	-	-	-	-	-	9	(9)
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	1 845	-	-	(1 513)	-	261	-	593
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	(315)	-	-	-	-	-	-	(315)
Assurances BIAT	Intégration Globale	25 649	-	(118)	-	(540)	-	(1 411)	23 580
Société FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	2	(1)
SICAV Opportunity	Intégration Globale	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
SICAV Trésor	Intégration Globale	11 024	-	-	-	-	-	(10 201)	823
SICAV Prosperity	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(67)	23
Société Générale de Placement	Intégration Globale	663	(1)	(316)	-	-	-	-	346
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	247	12	(162)	-	-	-	-	97
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	(2 533)	-	-	-	-	-	(262)	(2 795)
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	96	-	-	-	-	-	(6)	90
Société Tanit International	Intégration Globale	(147)	348	-	-	-	89	(95)	195
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	30	-	-	-	-	-	-	30
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	3 509	-	-	-	(14)	-	(1 404)	2 091
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	72 555	-	-	-	-	-	(72 314)	241
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	(1 740)	-	-	-	-	-	1 733	(7)
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	(688)	-	-	-	-	82	198	(408)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	2 480	-	-	-	(237)	(4)	(274)	1 965
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	(292)	-	-	-	-	-	-	(292)
BIAT Consulting	Intégration Globale	(107)	-	-	-	-	(101)	-	(208)
SPT SFAX	Intégration Globale	(989)	(6)	-	-	-	(43)	179	(859)
BIAT France	Intégration Globale	205	-	-	-	-	-	-	205
FCP Equity Performance	Intégration Globale	(51)	-	-	-	-	-	18	(33)
SPT Hammamet	Intégration Globale	(2 757)	-	-	-	-	(378)	192	(2 943)
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	(1 665)	-	-	-	-	(2 589)	2 552	(1 702)
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	(61)	-	-	-	-	-	-	(61)
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	3 929	-	(5 373)	-	(1 919)	(67)	9	(3 421)
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	1 517	-	-	-	-	-	-	1 517
Value Digital Services	Intégration Globale	1 199	-	-	-	(243)	-	(480)	476
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	739	-	-	-	-	-	(243)	496
Prospera Capital	Intégration Globale	606	-	-	-	-	-	(7)	599
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	974	-	-	-	-	-	(972)	2
Prospera Holding	Intégration Globale	(4 286)	-	-	-	-	-	25	(4 261)
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	19	-	-	-	-	-	(13)	6
Total consolidé		522 262	4 771	(17 177)	(1 513)	(2 957)	44 872	(83 110)	467 148

NOTE VIII – État de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 2 637 046 mD au 31 décembre 2024 à 2 923 376 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 286 330 mD ou 10,86%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 751	3 370
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	19 079	37 979
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 184 833	1 116 588
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	136 476	146 841
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	39 664	36 866
Autres intérêts et revenus assimilés	124 960	156 650
Total Intérêts et revenus assimilés	1 507 763	1 498 294

VIII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2025	31/12/2024
Commission sur opérations de change	2 659	2 655
Commission sur engagements de financement	58 928	53 514
Commission sur engagement de garantie	16 397	15 365
Commission sur prestations de services financiers	140 644	127 307
Commissions sur autres opérations bancaires	83 383	90 060
Total Commissions (en produits)	302 011	288 901

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

		31/12/2025	31/12/2024
Revenus des titres de transaction	(a)	39 488	49 560
Revenus sur titres de placement	(b)	74 957	47 416
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	205 125	167 849
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		319 570	264 825

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des titres de transaction	38 757	48 661
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	836	1 180
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	(105)	(281)
Total Revenus des titres de transaction	39 488	49 560

(b) Revenus des titres de placement

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des obligations	74 866	47 322
Revenus des fonds communs de créances	91	94
Total Revenus sur titres de placement	74 957	47 416

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 167 849 mD au 31 décembre 2024 à 205 125 mD au 31 décembre 2025 enregistrant une augmentation de 37 276 mD ou 22,21%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et revenus des titres d'investissement	521 294	351 334
Revenus des titres participation	11 570	14 203
Total Revenus du portefeuille d'investissement	532 864	365 537

VIII-1-5. Primes d'assurance émises

Les primes d'assurance émises sont passées de 219 489 mD au 31 décembre 2024 à 261 168 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 41 679 mD ou 18,99%.

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 886 760 mD au 31 décembre 2024 à 984 786 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 98 026 mD ou 11,05%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues.
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 940	2 338
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	11 075	4 914
Intérêts sur dépôts de la clientèle	789 160	735 758
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	45 451	45 563
Intérêts sur ressources spéciales	2 738	2 484
Autres intérêts et charges	15 504	1 770
Total Intérêts encourus et charges assimilées	865 868	792 827

VIII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 917	3 737
Commissions sur autres opérations	1 056	1 375
Total Commissions encourues	3 973	5 112

VIII-2-3. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 88 542 mD au 31 décembre 2024 à 114 562 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 26 020 mD ou 29,39%.

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(437 262)	(317 956)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(30 140)	(27 624)
Total des dotations	(467 402)	(345 580)
Pertes sur créances	(152 413)	(81 569)
Total des dotations et des pertes sur créances	(619 815)	(427 149)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	200 847	140 449
Reprise de provisions pour pertes et charges	33 805	9 303
Total des reprises	234 652	149 752
Récupérations créances passées en perte	206	184
Total des reprises et des récupérations sur créances	234 858	149 936
Solde	(384 957)	(277 213)

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2025 un coût de risque net de 12 065 mD ventilé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 818)	(17 226)
Charges et pertes sur titres	(9 275)	(3 081)
Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement	(12 093)	(20 307)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	50	(337)
Plus-value de cession des titres de participation	(22)	(3 820)
Total des reprises	28	(4 157)
Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement	28	(4 157)
Solde	(12 065)	(24 464)

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre décembre 2024 et décembre 2025 de 104 417 mD à 120 562 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 16 145 mD ou 15,46%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre décembre 2024 et décembre 2025 de 406 278 mD à 480 639 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 74 361 mD ou 18,3%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 1 382 mD enregistrée entre décembre 2024 et décembre 2025 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 6 609 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 7 991 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 145	4 630
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2 958	2 971
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	39 132	36 627
Dotations aux amortissements des charges reportées	13 724	16 565
Reprise de provisions sur immobilisation	-	(188)
Autres dotations aux provisions	-	1 854
Total	59 959	62 459

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 1 299 mD qui provient essentiellement des autres gains ordinaires pour 500 mD et des autres pertes ordinaires pour 427 mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31 décembre 2025 un montant de 258 083 mD contre 329 156 mD au 31 décembre 2024, soit une diminution de 71 073 mD ou 21,59%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle, calculées conformément à la réglementation en vigueur.

VIII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires qui s'élève au 31 décembre 2025 un montant de 2 806 mD, correspond essentiellement aux pertes exceptionnelles au niveau du groupe.

Note IX. Note sur l'état de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Note IX.1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 35 834 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire	(1 052)	455
Dépôts de la clientèle	36 283	3 541
Prêts et avances accordés à la clientèle	(20 359)	4 386
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(26)	13
Emission et remboursements d'emprunts	(105)	71
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(4)	6
Impôts sur les sociétés	(1)	(1)
Ecart de conversion sur filiale étrangère	78	(99)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	21 020	(4 319)

Variation nette	35 834	4 053
-----------------	--------	-------

Note IX.2. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des trésoreries se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités en TND		
Caisse dinars	207 704	193 560
Correspondants débiteurs	35 093	102 536
Correspondants créditeurs	(540)	(554)
Equivalents de liquidités débiteurs	16 243	15 339
Equivalents de liquidités créditeurs	(93 165)	(103 656)
Total des liquidités en TND	165 335	207 225
Liquidités en devises		
Caisse en devise	53 336	47 451
Correspondants débiteurs	216 145	220 605
Correspondants créditeurs	(150 586)	(259 214)
Total des liquidités en devises	118 895	8 842
Placements en devises	3 042 105	2 480 055
Titres de transactions	1 433 707	812 529
Emprunt dinars	(36 990)	(49 995)
Liquidités et équivalents de liquidités	4 723 052	3 458 656

Note X – Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers du Groupe BIAT sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25 mars 2026. Aucun évènement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note XI – Note extra-financière relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux précisions du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 13 février 2026, et dans le prolongement de son communiqué du 25 décembre 2025, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) présente ci-après les informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ces informations sont appréciées selon le principe de matérialité financière, tel que défini par le cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96-2459).

Cette démarche s'inscrit dans une logique transitoire pour l'exercice 2025 et s'inspire des principes directeurs des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2. L'objectif est d'éclairer l'incidence potentielle de ces facteurs sur la situation financière, la performance et les perspectives de la banque.

1. Gouvernance ESG

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la définition et l'approbation des orientations stratégiques de la banque, en veillant à ce qu'elles soient pleinement alignées avec ses valeurs fondamentales et sa raison d'être. Dans cette optique, le conseil d'administration œuvre à intégrer les principes de la responsabilité sociétale et environnementale dans la stratégie de la banque.

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil d'administration assure la supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et veille à leur prise en considération progressive dans ses travaux. À ce titre, il examine périodiquement les initiatives menées en matière de durabilité et suit les principales avancées réalisées selon les standards internationaux applicables.

Il assure une revue annuelle du bilan social et des dispositifs relatifs à la gestion du capital humain, incluant la politique de rémunération, le développement des compétences et les principes de diversité et d'inclusion.

Par ailleurs, le comité des risques a examiné l'exposition de la banque aux risques climatiques et a également procédé à l'intégration des risques ESG, de manière qualitative, dans le périmètre de la déclaration d'appétence aux risques renforçant ainsi l'anticipation des vulnérabilités liées notamment aux enjeux climatiques.

Ces travaux traduisent l'attention portée par le Conseil et son comité des risques aux thématiques ESG dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de contrôle.

2. Stratégie ESG

La stratégie de la BIAT intègre les principes de durabilité comme un levier structurant de création de valeur à long terme. Elle repose sur l'identification d'enjeux ESG prioritaires, appréciés au regard de leur impact potentiel sur le modèle d'affaires de la banque ainsi que des attentes exprimées par ses principales parties prenantes, notamment les clients, collaborateurs, investisseurs, autorités de régulation et partenaires institutionnels.

Les orientations stratégiques en matière ESG, en cohérence avec les engagements nationaux en matière de développement durable et de transition climatique, s'articulent ainsi autour de trois piliers interdépendants :

- **Pilier Environnemental :**

La BIAT s'engage à :

- Promouvoir la finance verte et accompagner ses clients dans leur transition énergétique
- Maîtriser sa propre empreinte carbone

Cela inclut le développement de produits et services financiers favorisant les investissements durables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans une logique de structuration progressive, la BIAT vise à renforcer le suivi d'indicateurs clés relatifs à :

- La réduction de son empreinte environnementale propre,
- L'exposition de ses activités de financement aux enjeux climatiques,

Renforçant ainsi la résilience de son portefeuille notamment face aux risques de transition et risques physiques.

- **Pilier Social :**

La banque s'engage à :

- Renforcer l'inclusion financière à travers l'élargissement de l'accès aux services financiers et le soutien des institutions de microfinance.
- Développer le capital humain de ses collaborateurs, en renforçant la diversité, l'égalité des chances, la formation continue, l'employabilité et le développement des compétences, en cohérence avec les exigences de la transition durable.
- Renforcer la protection des clients et la qualité des services proposés, à travers des offres adaptées, une information claire et des initiatives en faveur de l'éducation financière.
- Intégrer, de manière progressive, les principes relatifs au respect des droits humains et des conditions de travail, y compris dans la chaîne de valeur et les relations avec les tiers et fournisseurs, selon une approche proportionnée aux risques.
- S'investir dans une démarche de responsabilité sociétale structurée qui se traduit par des initiatives en faveur de la culture et de l'art, du sport et de la santé publique et qui s'articule également autour de l'éducation, de la préservation du patrimoine et de l'environnement.

- **Pilier Gouvernance :**

La BIAT s'engage à renforcer une gouvernance responsable, fondée sur l'intégrité et l'éthique ainsi que sur une communication transparente avec les parties prenantes.

Ce pilier vise à consolider les mécanismes de contrôle interne, à garantir la conformité réglementaire et à promouvoir une culture de responsabilité à tous les niveaux. Il inclut la mise en place de politiques claires de lutte contre la corruption, la protection des données et la gestion des risques.

Ces orientations stratégiques influencent les décisions d'allocation de ressources et sont prises en compte dans l'évaluation des perspectives de développement de la banque, assurant ainsi une croissance durable et responsable.

Elles visent également à intégrer progressivement les enjeux ESG au cœur du développement des métiers et des activités, afin de renforcer l'impact positif et la création de valeur.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

• Etude d'exposition aux risques climatiques

En 2023, la BIAT a finalisé une étude sur l'exposition de son portefeuille crédit aux risques climatiques.

• Principales conclusions de l'étude :

- Risques physiques :

- Les principaux aléas climatiques identifiés pour la Tunisie sont la sécheresse (risque élevé à très élevé) et l'augmentation des températures moyennes.
- Les zones géographiques concentrant 85 % de l'exposition du portefeuille (dont Tunis avec 32 %) ont fait l'objet d'une analyse détaillée des risques d'inondations, de chaleur extrême et d'élévation du niveau de la mer.

Ainsi, l'analyse de l'exposition géographique du portefeuille, croisée avec les projections climatiques du GIEC (scénarios optimiste et pessimiste), a révélé :

- 14 % du portefeuille est exposé à horizon 2040 à un risque physique élevé, quelle que soit la trajectoire climatique retenue.
- 28 % du portefeuille est exposé à horizon 2041-2060 à un risque physique élevé.

- Risques de transition :

Une analyse sectorielle du portefeuille a permis de classer les secteurs d'activité selon leur degré d'exposition aux risques de transition :

- Le secteur agroalimentaire présente le degré d'exposition le plus élevé, en raison de sa sensibilité aux politiques climatiques, à la raréfaction des ressources en eau et aux évolutions réglementaires.
- Les secteurs des matériaux, du transport et des hydrocarbures présentent également une exposition significative aux risques de transition.
- Le secteur des services financiers (incluant la banque) est exposé aux risques de transition, principalement via les risques de réputation et les attentes croissantes en matière de transparence climatique.

Compte tenu de la diversification sectorielle du portefeuille de crédit de la BIAT et de la qualité des données disponibles, aucune exposition pouvant constituer un risque financier significatif n'a été détectée.

• Opportunités identifiées

L'étude a également mis en évidence des opportunités significatives de développement pour la BIAT, notamment dans les domaines suivants :

- Le financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

- Le développement de produits et services verts.
- L'accompagnement des clients dans leur propre transition, en particulier dans les secteurs agroalimentaire, industriel et du transport.

- **Intégration dans la gestion des risques**

Sur la base de ces travaux, la banque a entrepris l'intégration progressive des risques climatiques dans son dispositif global de gestion des risques.

Pour l'exercice 2026, une cartographie des risques ESG sera élaborée. Les aspects environnementaux seront graduellement pris en compte dans l'analyse des risques de crédit, en concertation étroite avec les pôles commerciaux, afin d'assurer une gestion proactive et intégrée.

Par ailleurs, l'étude des Risques et Opportunités relatifs aux autres types de risque environnementaux (hors climat), sociaux et de gouvernance sera élaborée ultérieurement.

4. Indicateurs et feuille de route 2026-2028

En cette phase transitoire, et conformément au principe de « Comply or Explain » préconisé par le CMF, la BIAT privilégie de structurer ses données et leurs traitements avant toute publication.

Cette approche est justifiée par le niveau de maturité de ses systèmes d'information, qui ne permettent pas encore la production d'indicateurs ESG quantitatifs exhaustifs et fiables sur l'ensemble de son périmètre.

Par ailleurs, la BIAT, consciente de ses responsabilités et afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes internes et externes, a lancé un projet ESG qui implique toutes les activités de la banque. A ce titre, elle a défini une feuille de route ESG structurée ayant pour objectif de:

- Transformer les engagements de la BIAT en actions concrètes et mesurables
- Assurer la cohérence entre vision et mise en œuvre
- Anticiper les évolutions réglementaires et l'accès à de nouvelles opportunités de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route et compte tenu du niveau de maturité de l'ensemble de l'écosystème, la BIAT a fait le choix de prioriser :

- La sensibilisation et la formation de son personnel,
- L'évaluation de son exposition aux risques climatiques,
- Certaines actions ayant un impact direct et concret sur ses parties prenantes.

- **Actions réalisées :**

- Accompagnement spécifique et financement des clients engagés dans la transition écologique.
- Réalisation de l'étude d'exposition aux risques climatiques.
- Sensibilisation des membres du Conseil d'Administration et des responsables de la banque à la démarche ESG.
- Formation technique du personnel concerné par la feuille de route.
- Lancement d'initiatives internes afin de réduire ses émissions directes de GES :
 - o Sensibilisation du personnel pour un comportement responsable (écogestes)
 - o Adaptation progressive de sa politique achat (cartes biodégradables)
 - o Optimisation de la consommation énergétique des locaux administratifs et des agences à travers des équipements moins énergivores et l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de 3 agences pilotes

- **Actions en cours :**

- Formalisation de sa démarche et approfondissement de certaines phases, devenus possibles avec le gain en maturité de la banque en elle-même mais aussi de l'ensemble de l'écosystème.
- Formalisation d'une politique RSE, définissant les engagements et les principes directeurs de la banque en matière de responsabilité sociétale.
- Refonte du Système de Management Social et Environnemental (SEMS) pour une meilleure gestion des impacts sociaux et environnementaux.
- Mise en place progressive de critères ESG dans la notation des entreprises, intégrant ainsi les facteurs de durabilité dans les décisions de financement.

- **Actions programmées (2026-2028) :**

Afin de continuer le déploiement progressif de cette feuille de route et en cohérence avec les ambitions stratégiques de la banque, les projets suivants seront déployés :

1. **Stratégie et gestion des risques :**

- Formalisation d'une politique d'investissement responsable.
- Structuration progressive du mode de pilotage ESG garantissant une déclinaison opérationnelle efficace.
- Déclinaison d'indicateurs clés de performance (KPI) ESG pertinents pour la banque et fixation progressive d'objectifs quantitatifs.
- Formalisation d'une politique d'appétence aux risques ESG, définissant les limites et les seuils de tolérance de la banque.
- Intégration progressive des risques ESG dans les processus internes de gestion des risques et perfectionnement continu des modèles d'appréciation.
- Déclinaison de la politique ESG au niveau Groupe.

2. **Bilan carbone**

- Collecte et structuration des données
- Calcul des émissions par étapes (scopes 1, 2 et 3)
- Elaboration du plan d'action corrélatif

3. **Systemes d'information et données**

- Mise au point d'une gouvernance holistique des données relatives aux risques ESG
- Mise en place d'un processus de collecte de données ESG fiable
- Enrichissement des SI de la banque par les données de risques ESG

4. **Reporting et communication**

Renforcement de la communication interne et externe sur le volet ESG, en ligne avec les meilleures pratiques :

- Rapports internes et pilotage
- Rapports externes, notamment réglementaires
- Communication avec les parties prenantes

Il est par ailleurs essentiel de préciser que les axes de formation et sensibilisation ainsi que le développement de l'offre pour répondre aux nouveaux besoins ESG, déjà entamés, restent des axes structurants qui sont en amélioration et perfectionnement continus.

5. Information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Concernant le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), la BIAT a procédé à une première évaluation de son exposition. En tant qu'institution financière, l'exposition directe de la banque au mécanisme est jugée non matérielle sur le plan financier pour l'exercice 2025. Cette conclusion est justifiée par la nature de ses activités principales qui ne sont pas directement soumises aux obligations du MACF.

Toutefois, la banque a initié des travaux d'identification des flux indirects susceptibles d'être concernés, notamment au niveau de ses clients exportateurs dans les secteurs visés par le MACF et notamment, fer et acier, ciment, aluminium, engrais, électricité et hydrogène. Une veille réglementaire proactive est assurée pour anticiper les évolutions futures du MACF et évaluer les risques de financement indirects potentiels pour ces clients.

Des travaux plus approfondis sont engagés pour affiner cette évaluation et mettre en place un dispositif de suivi adapté, en lien avec la feuille de route ESG globale de la banque.

6. Note sur base consolidée

Le Groupe BIAT est conscient de l'exposition éventuelle de ses filiales aux risques climatiques, lesquels varient selon la nature de leurs activités.

Certaines sociétés opérant dans les secteurs du **tourisme et de l'immobilier** sont directement exposées aux aléas climatiques pouvant affecter la fréquentation touristique, la valeur des actifs immobiliers et la rentabilité des projets hôteliers. Les filiales financières, telles que **Assurances BIAT, BIAT Capital Risque, Tunisie Valeurs et Tunisie Valeurs Asset Management**, sont exposées de manière indirecte à travers leurs portefeuilles et les entreprises financées ou assurées.

Ce qui implique une intégration progressive des critères environnementaux et climatiques dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs. Les autres filiales présentent une exposition plus limitée aux risques climatiques.

Conscient de ces enjeux, le Groupe BIAT prévoit d'intégrer une **évaluation systématique des risques climatiques et autres risques significatifs sur l'ensemble de ses filiales** dans sa feuille de route stratégique.

Cette démarche vise à anticiper les impacts financiers potentiels, renforcer la résilience des activités et aligner le Groupe sur les meilleures pratiques internationales en matière de reporting climatique et sur les objectifs nationaux de réduction de l'intensité carbone.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie (« groupe BIAT » ou « groupe ») qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 28 795 764 KDT et des capitaux propres (Part du groupe) de 2 573 522 KDT y compris le bénéfice net de l'exercice (Part du groupe) s'élevant à 467 148 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe BIAT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 13 068 032 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 338 362 KDT (Dont 20 420 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions requièrent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 850 351 KDT au 31 décembre 2025. Les provisions et agios réservés constatés sur ces titres s'élèvent à 76 229 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions qui y sont associées ont été convenablement estimées ;
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) *La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits*

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 809 774 KDT et représentent 62% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;

- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 07 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Cabinet CMC

Mohamed Lassaad BORJI

Chérif Ben ZINA